

Tribune socialiste

N° 387 | 7 NOVEMBRE 1968 | PRIX 1,50 F

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

**SPECIAL
PROGRAMME**



**Halte à l'agression
Solidarité avec le p**



GAUCHE
E. R
JVER
VOT
LE PS

APPUYEZ LE CANDID
DE GAUCHE
CAPABLE DE BATTR
LE GAULLISME ET
LA RÉACTION.

**Le parti
de votre avenir PSU**



LE PROGRAMME DU P.S.U.

Nous rééditons ici, le programme qui avait été établi par les Commissions du Parti, lors des élections de 1967, ainsi que les motions issues du Conseil National de mars 1968, concernant la crise de l'emploi et les luttes sociales.

Bien entendu les luttes de mai ont donné un autre éclairage à notre combat. Il appartiendra au VI^e Congrès National, d'actualiser bien des éléments de ce programme, et d'en ajouter d'autres, tenant compte de la très riche expérience que notre Parti a accumulée depuis le V^e Congrès.

Tel quel, il constitue une base de réflexion pour tout le Parti, et un élément de référence utile.

T. S.

Construire la démocratie

□ A. La démocratie dans la nation

1 - Les principes.

IL FAUT OPPOSER AU RÉGIME GAULLISTE, NON PAS L'AMÉNAGEMENT DES INSTITUTIONS QU'IL A CREEES, MAIS LA CONSTRUCTION D'UNE DÉMOCRATIE NOUVELLE PERMETTANT L'ÉDIFICATION DU SOCIALISME.

La planification démocratique, la réalisation des grandes réformes de structures que préconise le P.S.U. pour atteindre rapidement un seuil de non-retour sur la voie du socialisme nécessitent le concours actif de tous les citoyens.

La mise en œuvre de cette politique est certes conditionnée par l'existence d'une majorité unie autour d'un programme et décidée à l'appliquer, mais le cadre institutionnel dans lequel elle pourra agir n'est pas indifférent. Trop souvent dans le passé, la gauche, victorieuse, a été paralysée au lendemain des élections par un système politique mis en place par ses adversaires : ainsi, sous la III^e République, les gouvernements de Front Populaire, majoritaires à la Chambre des députés, ont-ils été renversés par le Sénat; ainsi, sous la IV^e République, l'insuffisance des mécanismes de dissolution de l'Assemblée Nationale et la trop grande latitude laissée au Président de la République pour choisir le Président du Conseil, n'ont-ils pas permis la poursuite de l'expérience de Pierre Mendès France, pourtant approuvée par la majorité des électeurs.

Les institutions sont les instruments de l'action politique : il appartient aux formations politiques de les utiliser judicieusement, il importe aussi que de mauvais instruments ne constituent pas un frein à l'action réformatrice, ni que leur fonctionnement défectueux ne conduise aux aventures, comme sous la IV^e et la V^e République.

Pour construire le socialisme par des moyens pacifiques, en respectant et en étendant les libertés essentielles de l'individu, le P.S.U. entend doter la France d'institutions qui concilient efficacité et démocratie, stabilité gouvernementale et contrôle effectif du gouvernement, par une assemblée élue au suffrage universel.

2° CONDAMNATION FORMELLE DU RÉGIME ACTUEL.

Pour y parvenir, le système politique en vigueur depuis le coup de force du 13 mai 1958 est radicalement inadéquat.

La V^e République repose sur l'attachement systématique des foules à un homme qui, en raison de son passé glorieux, dit incarner la légitimité depuis vingt-cinq ans, se proclame le guide de la nation, détenteur de tous les pouvoirs puisque, selon ses propres termes, il n'existe aucune autorité ni ministérielle, ni civile, ni judiciaire, qui ne soit conférée ni maintenue par lui (1).

(1) Discours du Général de Gaulle du 1^{er} février 1964.

La politique extérieure, la vie économique et sociale, le régime des libertés sont soumis à l'arbitraire du chef de l'État puisqu'il n'existe aucun contrepoids effectif à son pouvoir. Certes, jusqu'à maintenant, cette monocratie s'est encore avérée libérale mais rien ne nous garantit qu'elle le demeure dans l'avenir. Déjà, certains dirigeants de l'U.N.R. nous menacent d'un recours du Président de la République à l'article 16, lui conférant les pleins pouvoirs au cas où les gaullistes n'auraient plus la majorité à l'Assemblée Nationale.

Avec un pareil système, les libertés démocratiques fondamentales pourraient ne pas survivre aux crises de l'après-gaullisme.

La stabilité des institutions tant vantée n'est d'ailleurs qu'un leurre puisque la constitution de la V^e République, en vigueur depuis huit ans, a déjà été jugée à plusieurs reprises inopérante par son auteur lui-même et a connu plusieurs remaniements; d'autres doivent intervenir à brève échéance.

Il est donc illusoire de s'imaginer qu'il suffirait de quelques retouches apportées au régime actuel pour le rendre démocratique.

Notre opposition au régime de pouvoir personnel est fondamentale et le gaullisme sans de Gaulle serait sans doute encore plus dangereux que le gaullisme avec de Gaulle.

3° PAS DE RETOUR AU PASSE.

Mais tout autant qu'au maintien du régime actuel, même amendé, nous sommes hostiles à un retour aux erreurs du passé, à l'instabilité permanente, aux intrigues de couloirs, à la toute-puissance des groupes de pression, aux majorités de

rechange, aux changements d'orientation contraires à la volonté du suffrage universel.

Nous ne voulons pas revoir le spectacle lamentable des législatures débutant par une victoire de la gauche aux élections et se terminant par le retour triomphal de la droite, comme cela fut le cas pour celles de 1924, 1936, 1956. A nos yeux, la démocratie ne consiste pas seulement à déposer un bulletin de vote dans l'urne tous les cinq ans ou tous les sept ans; elle implique la participation active de tous les citoyens à tous les échelons de la vie publique, politique, économique, régionale, locale.

4° COMMENT CONSTRUIRE UNE DÉMOCRATIE AUTHENTIQUE.

Nous voulons construire une démocratie efficace et cohérente, permettant à la volonté populaire de se dégager clairement et de traduire rapidement ses aspirations en réalités et laissant à l'opposition la possibilité d'exercer librement son droit de critique sans pour autant que les forces économiques du secteur privé puissent saboter la construction du socialisme.

Mais le problème des institutions ne se réduit pas à la définition des rapports entre le pouvoir exécutif et le Parlement. L'évolution des sociétés industrielles a provoqué l'apparition de nouveaux centres de décision. Il est impossible de penser à la démocratie moderne sans évoquer immédiatement le contrôle de ces nouveaux centres de décision, la participation à la gestion économique, l'élaboration et le contrôle du plan, la transformation des organismes locaux et régionaux. Le choix est véritablement entre l'acceptation du



Donner la parole au peuple.

Collombert

système autoritaire et technocratique établi par le gaullisme et une refonte générale des institutions.

Nous entendons ne pas nous cantonner dans ces affirmations générales, mais définir les voies et moyens de cette politique.

II - Les propositions

1° LE GOUVERNEMENT DE LEGISLATURE.

Nous préconisons le gouvernement de législature symbolisé par la formule : « une législature, un gouvernement, un plan ».

Ce régime repose sur la conclusion par les forces politiques les plus rapprochées, lors de chaque consultation nationale, d'un contrat qui les lie pendant tout le cours de la législature pour l'application d'un programme dont les grandes options du Plan, avec toutes leurs implications nationales et internationales, doivent être l'élément essentiel.

La majorité de l'Assemblée issue des élections investit un gouvernement à son image : l'un et l'autre doivent coopérer à l'application de ce programme, chacun dans son domaine, le gouvernement ayant la mission de direction, d'impulsion, de réalisation : l'Assemblée, la double tâche de légiférer et de contrôler l'action du gouvernement, le droit d'initiative en matière législative et le pouvoir d'amender les textes gouvernementaux. Ceci implique l'abrogation de la procédure du vote bloqué et la liberté pour l'Assemblée de fixer elle-même son ordre du jour.

Des délégations du pouvoir législatif au gouvernement ne doivent pouvoir être consenties que si l'Assemblée a préalablement déterminé par une loi-cadre les principes d'une réforme et si les textes d'application ne sont pris que sur avis conforme d'une commission de l'Assemblée.

Le renversement du gouvernement à la suite d'un éclatement de la majorité issue des élections entraîne la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections.

Dans le cadre de ce système, il est évident que les rapports entre le Président de la République et le Président du Conseil seront profondément différents de ceux qui existent dans l'actuelle Constitution. Ce qui est inacceptable dans le régime et la pratique gaullistes, c'est que le Président de la République, irresponsable devant les élus de la nation, détienne en fait des pouvoirs solitaires et quasiment illimités de décision, et que le Premier ministre ne soit qu'un instrument docile d'exécution.

Il est logique que la politique nationale soit menée par l'homme qui jouit de la confiance de l'Assemblée et est soumis à son contrôle.

Dans une telle conception, le Président de la République a un rôle relativement secondaire; principalement parce qu'il ne désigne plus à sa guise le chef du gouvernement.

Le Président de la République ne peut être élu sans danger au suffrage universel que s'il est clairement établi qu'il ne jouit d'aucun des pouvoirs exorbitants qui lui sont attribués par la Constitution actuelle et que la durée de son mandat coïn-

cide avec celle de l'Assemblée Nationale.

2° L'ASSEMBLEE ECONOMIQUE.

Le Sénat représentant essentiellement les notables ruraux s'avérait une force réactionnaire sous la III^e République et un organisme inutile parce que dépourvu de pouvoirs effectifs sous la IV^e et la V^e République. Son maintien ne nous paraît pas nécessaire. Par contre, la planification démocratique implique l'existence, pour la préparation du Plan et pour le contrôle de son exécution, d'une Assemblée économique composée d'hommes qualifiés par leur compétence particulière dans le domaine économique et social, c'est-à-dire principalement de syndicalistes, assurant une représentation authentique des producteurs à l'image de la structure sociale de la nation.

Pour que cette Assemblée économique soit démocratique, il faut que chaque grande catégorie socio-professionnelle : ouvriers d'usine, ouvriers agricoles, employés et cadres de l'industrie, du commerce, de la banque, fonctionnaires, exploitants agricoles, travailleurs indépendants, employeurs, y soit représentée proportionnellement à son effectif dans la nation et non plus d'une manière paritaire comme au Conseil économique de la IV^e République et au Conseil économique social de la V^e République. A leurs côtés, y siègeraient des représentants des groupements de consommateurs, d'usagers des services publics, des associations familiales, des associations de parents d'élèves, des Maisons de jeunes, en nombre relativement peu nombreux, afin que leur présence ne puisse pas retirer à la classe salariale la majorité qui lui revient.

C'est à cette Assemblée économique qu'il appartient de suivre la préparation du Plan : ses représentants devront siéger à toutes les commissions du Plan, aux côtés des représentants de l'administration et de ceux des dirigeants et du personnel des entreprises publiques et privées.

Sur la base des travaux du commissariat au Plan, l'Assemblée économique déterminera dans l'année précédant la fin d'une législature normale les grandes options du Plan.

Celles-ci comportent notamment la définition des moyens et des objectifs du Plan : montant et répartition des investissements publics et privés à l'échelon national et régional, réduction de la durée du travail, progression des revenus par grandes catégories, des impôts et des prestations sociales, détermination des dépenses de fonctionnement civil de l'Etat et des collectivités locales, volume des charges militaires.

Chaque groupe ou coalition de groupes de cette Assemblée, à cette occasion, présentera ses propositions que les partis politiques pourront reprendre au cours de la campagne électorale. Au lendemain des élections, le Plan sera établi en détail

sur la base du jeu d'options approuvées, l'Assemblée nationale, après consultation nouvelle de l'Assemblée économique, adoptera le Plan; une navette sera instaurée avec une procédure de conciliation mais le dernier mot appartiendra à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée économique a également un rôle important à jouer pour le contrôle de l'exécution du Plan; elle doit, d'une manière plus générale, assurer le contrôle effectif des centres de décisions économiques et des centres de recherche. Par l'entremise de ses commissions dotées de véritables pouvoirs d'enquête, l'Assemblée économique doit pouvoir suivre la marche des entreprises nationalisées et surveiller, avec le concours des inspecteurs du travail et des sections syndicales d'entreprises, l'application de la législation sociale. Le résultat de leurs constatations doit être sanctionné non seulement par des rapports mais, le cas échéant, par des interpellations adressées aux Ministres responsables des différents secteurs de l'économie et par des plaintes déposées devant les différentes juridictions qualifiées pour réprimer les délits économiques et sociaux.

Indépendamment de son rôle important dans l'élaboration du Plan et le contrôle de son exécution, l'Assemblée économique doit examiner toutes les propositions législatives émanant soit du gouvernement, soit de l'Assemblée nationale, soit de ses propres membres dont elle décide de se saisir en raison de leur incidence économique ou sociale. En cas de désaccord sur un texte entre l'Assemblée nationale et l'Assemblée économique, une navette s'instaura entre les deux Assemblées avec une procédure de conciliation, le dernier mot restant toujours à l'Assemblée nationale (même procédure que pour l'adoption du Plan).

3° LA CONSULTATION DIRECTE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Le référendum, à la latitude du chef de l'Etat, où celui-ci décide pratiquement seul de l'organisation de la consultation populaire et rédige seul la question posée, équivaut à un plébiscite où le suffrage universel ne peut se prononcer clairement sur un problème important, mais en est réduit à manifester sa confiance ou sa défiance à la personne du guide.

Notre réprobation de cette méthode de gouvernement ne nous fait pas condamner pour autant le principe même du référendum : permettre à l'ensemble de la nation de se prononcer directement et clairement sur la solution qu'elle désire voir donner à un problème d'importance vitale est au contraire parfaitement démocratique. Il est normal par exemple que le pays soit appelé à se prononcer sur l'adoption de nouvelles institutions comme ce fut le cas en 1945, 1946 et 1958. Indépendamment de ce cas exceptionnel, il est

souhaitable que l'ensemble de la nation soit appelé à trancher une difficulté grave survenant au cours de la législature sur un problème que les partis politiques n'avaient pu prévoir lors des élections.

En cas de désaccord entre les partis de la majorité sur un problème n'ayant pas un caractère suffisamment déterminant pour provoquer de nouvelles élections, le recours à l'arbitrage direct du suffrage universel peut apparaître préférable à l'ouverture d'une crise. L'organisation du référendum peut alors être décidée par l'Assemblée nationale qui adopte le texte de la question posée ou de l'option proposée aux électeurs.

Un autre moyen d'accroître l'intérêt des citoyens pour la vie publique et de renforcer leur participation à celle-ci réside dans l'initiative populaire en vue de provoquer une consultation nationale.

Depuis la Libération, la pétition est devenue un mode d'action courant en politique ; dépourvue de sanction, elle demeure trop souvent sans portée pratique.

Il en serait différemment si une demande de référendum appuyée sur un très fort pourcentage d'électeurs inscrits dont la signature aurait été dûment vérifiée et comptabilisée, obligeait l'Assemblée à organiser la consultation populaire.

4° LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Il n'est pas de démocratie si l'objectivité n'est pas assurée dans ces secteurs fondamentaux de la vie nationale que sont la Justice, l'Information, l'Éducation. Des chapitres distincts du programme traitent de l'éducation. Une justice équitable est un élément fondamental d'équilibre en démocratie ; le gouvernement y représente la majorité de la nation, le citoyen minoritaire a besoin d'être protégé contre les abus éventuels du pouvoir : l'appareil judiciaire doit être le garant de ces libertés ; il faut qu'en s'adressant à la Justice, le citoyen ait le sentiment de s'adresser à un organisme indépendant de l'administration ; les juges doivent pouvoir lui donner raison s'il y a lieu contre les Ministres, contre la Police, contre le Fisc, mais doivent également réprimer toutes les atteintes portées par des individus non seulement à l'ordre public, aux droits des autres citoyens, mais encore à la réglementation économique et à la législation sociale édictées dans l'intérêt des travailleurs.

Il faut réformer la justice pour la rendre plus simple, plus accessible au justiciable, moins formaliste, moins coûteuse notamment en supprimant la patrimonialité des charges d'officiers ministériels héritée de l'ancien régime (notaires, avoués, huissiers, greffiers) et en remplaçant leurs titulaires par des fonctionnaires.

Mais surtout, il faut associer le

plus possible de citoyens au fonctionnement de la justice en étendant le système de l'échevinage, coopération de magistrats professionnels et d'assesseurs non professionnels déjà en vigueur dans les Cours d'assises. Les représentants des travailleurs et des producteurs agricoles qui siègent dans les juridictions de 1^{er} degré (conseils de prud'hommes, commissions paritaires des baux ruraux) doivent notamment avoir accès aux Chambres des cours d'appel qui statuent en dernier ressort sur les litiges d'ordre social ou rural.

Pour soustraire la justice à l'emprise gouvernementale, il y a lieu de faire élire le Conseil supérieur de la Magistrature, dont dépend l'avancement des magistrats, pour moitié par l'Assemblée nationale statuant à la proportionnelle, pour moitié par l'ensemble des membres, professionnels ou non, des juridictions en vigueur à la date de son élection. La police doit être placée sous la stricte dépendance de la justice. La Cour de sûreté de l'État doit être abrogée, de même que la justice militaire, tout au moins pour le temps de paix.

5° POUR UNE INFORMATION DÉMOCRATIQUE

Aucune démocratie authentique n'est possible si les principaux moyens d'information par lesquels l'opinion publique est tenue au courant des événements et par lesquels le jugement des citoyens est influencé, demeure entre les mains soit du gouvernement, soit des capitalistes.

La radiodiffusion d'État et la télévision doivent demeurer des établissements publics, mais être soustraits à l'emprise gouvernementale. A cette fin, il faut les placer sous la direction d'un conseil d'administration composé de représentants minoritaires du gouvernement, de représentants de l'Assemblée nationale désignés par celle-ci à la représentation proportionnelle, de représentants de l'Assemblée économique désignée également à la représentation proportionnelle, de représentants du personnel, de représentants des groupements culturels et des associations d'usagers.

Le directeur général et les dirigeants des grands services seront désignés par le conseil d'administration et responsables devant lui. Toutes les émissions à caractère politique ou à caractère culturel engagé feront l'objet d'un règlement assurant une égalité réelle d'utilisation entre tous les courants de la pensée.

L'appartenance de grands journaux à diffusion nationale ou régionale à des magnats de l'industrie ou de la finance fausse obligatoirement le jeu démocratique.

Leurs entreprises de presse, y compris les imprimeries qui en dépendent, doivent être dévolues, non à l'État, mais aux partis politiques et autres associations de citoyens qui

seront dotés par contrat passé avec l'État des moyens de les faire subsister.

Le problème de la publicité, capital pour la presse, doit être réglé non seulement en fonction de ses incidences sur la liberté des journaux, mais aussi en fonction de l'orientation du développement économique et de toute la politique culturelle. Il est absurde de gaspiller des milliards pour créer des besoins artifi-

ciels ou pour assurer le maintien d'un monopole commercial et il est très dangereux pour l'avenir de la démocratie de laisser toute une population absorber les drogues de la société de consommation.

La démocratie doit pouvoir régner sans fraude dans les départements et territoires d'outre-mer et ceux-ci doivent être reconnus libres d'opter à tout moment pour un statut autonome ou même pour l'indépendance.

B. La démocratie locale et régionale

I. - Les principes

Les propositions du P.S.U. en matière de démocratie locale et régionale découlent de quelques constatations et de quelques principes fort simples.

1° — *Le dépassement des cadres administratifs traditionnels par les nouvelles réalités économiques* est évident.

— Le phénomène d'urbanisation connaît une ampleur croissante. Il va en s'accroissant mais a déjà conduit en moins de 100 années près des 2/3 des Français à vivre dans des agglomérations urbaines, alors qu'il n'y en avait qu'1/4 en 1860.

— La perte de substance réelle d'un grand nombre de petites communes rurales par suite des trans-

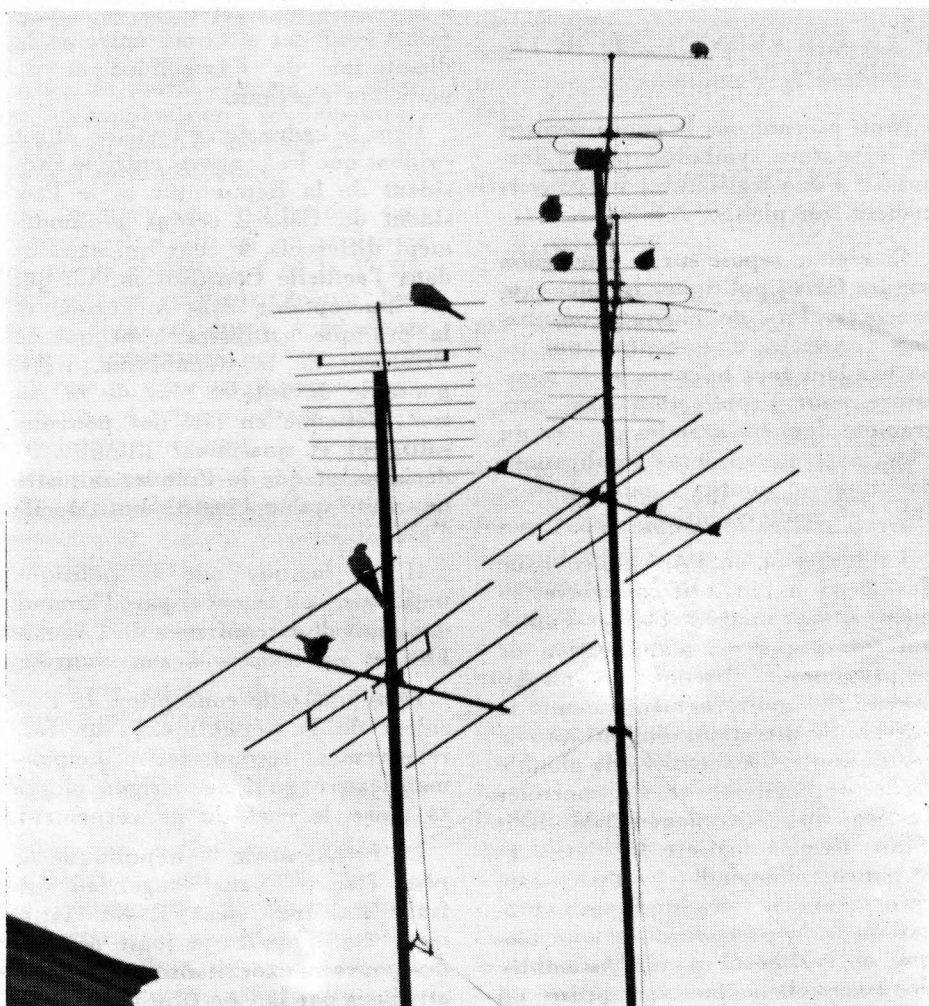
fers démographiques pose le problème même de leur existence.

— La modernisation et l'expansion de toutes les régions sont de plus en plus entravées par la pluralité des centres de décision, pluralité qui retarde, sinon compromet la réalisation d'opérations d'envergure.

— La multiplication des interdépendances se fait sentir aussi bien au niveau régional qu'au niveau des agglomérations.

2° — De cette première constatation découle l'impossibilité de défendre un système désuet aussi bien du point de vue du découpage que du point de vue de la gestion.

La plupart des communes, en raison de la faiblesse de leur population et de leur manque de moyens financiers, se trouvent dans l'impossibilité de prendre les initiatives que



Pour une information indépendante.

commandent les mutations démographiques et économiques actuelles. L'autonomie locale devient un mythe lorsque les collectivités locales sont dénuées de moyens techniques et financiers. L'émiettement des communes conduit à l'étouffement de la démocratie par la concentration technocratique des pouvoirs réels. Refuser des réformes telles que le regroupement des communes ou la mise en place d'échelons régionaux, lutter pour le maintien de cadre administratif ou de la loi municipale de la fin du siècle dernier, c'est rendre la mainmise du pouvoir encore plus inévitable. Il est compréhensible que les notables installés refusent cette mutation, mais pas les partisans d'une rénovation socialiste.

3° — *La tendance du pouvoir a été de profiter des transformations de civilisation pour imposer des solutions technocratiques au anti-démocratiques.* A cela il est facile de discerner plusieurs causes :

— la résistance des notables a accentué l'offensive du pouvoir désireux de briser les dernières « citadelles » des partis traditionnels ;

— la philosophie et la pratique du gaullisme tendent à ignorer et à discréditer tous les corps intermédiaires : élus locaux et départementaux, cadres des organisations populaires de tous genres.

— le mouvement naturel de l'efficacité technicienne va dans le sens du dessaisissement des assemblées locales et départementales, élues au suffrage universel direct, au profit d'organismes technocratiques, dont les membres sont totalement ou majoritairement nommés par le pouvoir et soumis étroitement à lui. Des élus de la population, au 2° degré, ne se voient tout au plus accorder qu'un rôle consultatif assez formel par rapport à des projets très élaborés, sortant des bureaux d'études. Le pouvoir gaulliste assure le maintien des goulots d'étranglement techniques et financiers, puis il propose des solutions qu'il présente comme une réponse technique à des problèmes techniques mais qui, dans leurs orientations profondes, visent à restreindre les pouvoirs des collectivités locales.

— *Enfin, si les technocrates ont pris une telle importance, c'est qu'ils n'ont pas trouvé en face d'eux des interlocuteurs disposant de moyens d'information et d'action suffisants.* Les élus locaux ne peuvent discuter que trop rarement de la conception d'ensemble et de la philosophie générale du développement urbain. Faute d'assemblée d'agglomération et d'assemblée régionale pour en délibérer et pour opérer des choix en fonction de critères d'ensemble nécessairement politiques, les décisions sont prises par des techniciens au service du pouvoir.

Il faut donc combattre le glissement du pouvoir réel de l'organisme élu vers l'organisme technique. *La démocratie locale ne doit pas être*

exclusivement pensée en termes de défense des libertés, mais aussi en termes de développement et de participation.

4° — Le même souci d'efficacité technique, la même volonté politique de domination ont conduit le pouvoir gaulliste à maintenir, sinon à accentuer la *centralisation des pouvoirs à Paris* qui est une tradition constante de notre pays avec laquelle il faut délibérément rompre aujourd'hui par une forte volonté politique.

Le principe de base de la *décentralisation est simple* : le pouvoir central ne doit pas avoir d'autres attributions que celles concernant les affaires qui ne peuvent être réglées par les instances inférieures régionales et locales.

A la formidable concentration de pouvoirs de décisions que la civilisation technicienne donne à quelques dirigeants, *doit répondre la préservation et le développement de véritables contre-pouvoirs, d'organismes locaux et régionaux dotés de suffisamment de puissance et d'autonomie pour résister à la pression omnipotente du gouvernement central.*

Notre option fondamentale en faveur d'un type de démocratie qui ne soit pas seulement de représentation occasionnelle, mais qui permette la participation et le contrôle des citoyens. Le problème majeur devient alors de *concilier le maintien de l'autonomie locale avec le souci moderne d'une nécessaire efficacité économique.* La démocratie exige au contraire une décentralisation maximum. Cela n'est pas facile à réaliser. L'efficacité signifie au contraire le gouvernement d'une zone économique assez vaste pour s'organiser rationnellement. La solution de cette opposition est dans une définition correcte du *cadre régional.* Celui-ci est de loin *le plus favorable à une véritable décentralisation* car seules des unités assez grandes, organisées autour de pôles de développements importants, permettront de rompre la tradition centralisatrice.

5° — Notre option démocratique est en même temps *une option humaniste,* revendiquant la gestion la plus directe possible de la cité par les citoyens, comme de l'économie par les travailleurs. Il faut affirmer hautement que le degré de démocratie dont bénéficie le pays tout entier est *l'addition des sentiments de participation* que les citoyens éprouvent à la base, dans leur environnement quotidien d'habitation ou de travail ; il s'agit donc :

— de réaliser des unités « à taille humaine », échelons de base et écoles de la démocratie par leur proximité avec les habitants ;
— d'animer des unités régionales aptes au maximum d'autonomie ;
— *de faire appel à tous les intermédiaires, à toutes les volontés disponibles.*

Le développement de la démocratie locale implique l'association à la vie municipale non seulement de



Décoloniser la province.

Collombert

nombreuses personnalités appelées à siéger dans les organismes par municipaux ou dans les commissions mixtes, mais aussi la participation de ces nouveaux corps intermédiaires que sont les unions locales de syndicats, les groupes culturels, les associations de parents d'élèves, les maisons de jeunes, les associations de locataires et de copropriétaires, les groupements d'usagers des services publics : ces organisations recèlent nombre d'énergies qui ne demandent qu'à être mieux employées.

Il en est de même au niveau de la région. Tout en conservant leur originalité et leur indépendance, il est souhaitable d'associer à la vie régionale *tous les groupes qui œuvrent pour l'expansion* de nos provinces et dont la création spontanée est la preuve à la fois de la prise de conscience régionale et de l'inadaptation des institutions traditionnelles.

6° — Ces perspectives générales ne doivent pas faire négliger des réformes immédiates destinées à corriger ou cumuler les dispositions prises par le régime gaulliste.

Il faut :

— annuler le transfert d'une part des charges de l'Etat aux communes tant que leur situation financière n'aura pas été modifiée ;

— revenir sur la réduction du nombre des élus locaux dans les conseils d'administration des H.L.M. ;

— empêcher le développement des Sociétés d'Economie Mixte ou d'organismes dont l'action se substitue progressivement à celle des collectivités locales dans les domaines importants de l'aménagement ;

— modifier la forme du District de la Région Parisienne, qui actuellement relève essentiellement du Premier ministre et dont le Conseil d'administration n'est nullement re-

présentatif du corps électoral de la région ;

— revoir les schémas directeurs élaborés par des bureaux d'études, sans la collaboration active des élus locaux et départementaux et de tous les « médiateurs » des besoins de la population ;

— abroger ou amender sérieusement la loi relative aux communautés urbaines qui ajoute à la confusion administrative, diminue encore l'importance de la discussion démocratique et ne résout en rien les problèmes techniques et financiers des collectivités locales ;

— repenser la réforme administrative de la Région Parisienne qui n'a qu'une apparence décentralisatrice, puisqu'elle maintient le statut d'exception de la ville de Paris et qu'elle consiste à donner plus d'attributions aux nouveaux préfets.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles structures locales et régionales, une nouvelle répartition des responsabilités, une politique rationnelle d'aménagement du territoire ne peuvent se faire que par :

— l'association effective des collectivités locales et départementales actuelles aux études concernant l'adaptation des structures administratives ;

— l'association des collectivités locales à l'élaboration et à la réalisation des plans d'urbanisme et à la politique d'aménagement régional.

II - Les propositions du P.S.U.

A. — AU NIVEAU DE LA COMMUNE ET DES SOLIDARITÉS INTER-COMMUNALES

Pour que la démocratie communale devienne effective il faut constituer des unités viables, faciliter la participation des citoyens et étendre les pouvoirs réels de la commune.



Collombert

1° — Le problème de la taille des communes se pose d'une double manière :

les communes trop grosses, en particulier dans les banlieues-dortoirs, ont perdu toute unité réelle et leurs habitants n'ont plus aucun sentiment d'appartenance. Le quartier de 5.000 à 10.000 habitants peut alors devenir l'unité de base de la démocratie. Cette vie doit s'organiser autour d'un Comité de quartier chargé d'informer la municipalité des besoins locaux, de prendre en charge la gestion des équipements socio-culturels élémentaires (maison de jeunes, crèches, stades, marché, petites antennes sanitaires et sociales, etc.) et de reconstituer la vie sociale à cet échelon. Un grand ensemble peut former une unité de ce type. L'expérience en cours des « Conseils de Résidents » va tout à fait dans ce sens. Le Conseil municipal de la commune pourrait, dans ces conditions, comprendre, pour partie des délégués élus sur la base des quartiers, pour partie des délégués élus par l'ensemble de la population communale.

Inversement, les communes rurales trop petites n'ont pas les moyens de satisfaire les moyens les plus élémentaires. Il convient donc de définir un échelon nouveau, ensemble de villages organisés autour d'un bourg ou du « village-centre » (souvent l'actuel chef-lieu de canton, mais pas toujours). Le but final d'une telle opération serait naturellement, en ménageant les transitions nécessaires la fusion volontaire des petites communes. Dans un premier temps, il

faut multiplier les syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple.

Au plan de la commune, nous retrouvons dans tous les cas un Conseil municipal représentatif de la population du point de vue politique (retour à la représentation proportionnelle) et du point de vue géographique (représentation des quartiers). Nous préconisons par ailleurs, à côté de la municipalité, un Comité Consultatif Communal comprenant les représentants des diverses associations locales, chargés d'examiner les projets municipaux, de dialoguer avec les élus dans les Commissions Mixtes Municipales et de gérer les services municipaux (en particulier les Bureaux d'aide sociale, les Offices Municipaux d'H.L.M., les Caisse des Ecoles, les Associations philotechniques municipales, etc.) en liaison avec les usagers.

2° — La réforme municipale suppose aussi une nouvelle répartition des attributions administratives. Les nécessités techniques modernes ne doivent pas aboutir à vider les communes de toutes leurs attributions, mais à assurer une répartition rationnelle des responsabilités. Il ne sert à rien de réaffirmer l'autonomie des communes si elles n'ont plus rien à faire. Mais on les étouffe d'une autre manière si on prétend leur faire réaliser tout, sans qu'elles en aient les moyens techniques et financiers.

Quoi qu'il en soit, certains chapitres sont de toute évidence du ressort exclusivement communal :

— l'animation de la vie locale,

- l'état civil ;
- l'aide sociale ;
- la gestion scolaire et la gestion des équipements locaux, même si la réalisation de ceux-ci a été de la compétence de la communauté d'agglomération ;
- l'équipement socio-culturel des quartiers ;
- la politique administrative, municipale.

D'autres domaines sont irrésistiblement attirés par un échelon intercommunal, qu'il s'agisse d'une « communauté d'agglomération », d'un département ou d'une « sous-région » économique. Ce sont des problèmes essentiellement techniques qui nécessitent des bureaux d'études et des organismes de réalisation dépassant nécessairement le niveau des possibilités humaines et financières d'une commune :

- les définitions des plans d'aménagement et d'urbanisme ;
- les définitions des programmes d'équipement ;
- la construction des principaux ouvrages publics ;
- le développement de réserves foncières ;
- la création et l'exploitation de tous les réseaux ;
- les polices « techniques » comme celle du permis de construire ou celle de la circulation, etc. ;
- la gestion ou la tutelle des Fonds Régionaux de l'Emploi.

Les Communautés d'agglomération doivent être administrées par une Assemblée d'agglomération élue au suffrage universel au premier degré, de telle sorte qu'une super-commune ne puisse pas satelliser de fait sa couronne banlieusarde (nécessité par exemple de pondérer la représentation pour que Paris-Ville ne soit pas majoritaire contre les autres communes de l'agglomération). Il ne faut pas non plus admettre de suffrages au deuxième degré par délégation des communes, car cela accentuerait les tensions entre intérêts particuliers des communes sans dégager l'esprit nouveau de la Communauté d'agglomération ; de plus, il est inadmissible au regard de la démocratie et de la tradition du droit français de faire lever des impôts par des assemblées dont les représentants ne sont pas élus directement par le peuple. Seuls des représentants directs du peuple peuvent efficacement résister à la pression du pouvoir central.

Les services techniques travailleront alors sous la responsabilité de cette Assemblée et non plus sous les ordres du Préfet ou d'un Président de District, délégués du pouvoir central et centralisateur. Ils seront vraiment des bureaux d'études élaborant des dossiers techniques à la demande des communes ou de l'Assemblée d'agglomération qui resteront totale-

ment maîtresses de décisions, mieux éclairées.

Il est également utile qu'à ce niveau de l'agglomération, l'Assemblée élue soit assistée d'un Comité consultatif de l'agglomération, représentatif des associations, des groupes sociaux professionnels et d'usagers de tous ordres.

Il est enfin évident que la création de telles Communautés d'agglomération remet forcément en cause nombre de cadres départementaux actuels. Il est, par exemple, aberrant et paralysant que l'agglomération lyonnaise, *stricto sensu*, s'étende sur trois départements...

3° — Tant que les communes n'auront pas les moyens financiers de mener à bien leur politique, leur liberté effective restera caricaturale et nous verrons la continuation de la perpétuelle situation de mendicité des élus locaux à l'égard du pouvoir central. Le combat pour la démocratie communale passe donc par l'accroissement des ressources fiscales et financières des communes, et par une plus grande liberté dans l'emploi de ces fonds.

Nous ne devons cependant pas cacher qu'une nouvelle contradiction doit être surmontée à ce niveau :

— Les charges des impôts communaux sont très inégales selon les communes. Laisser le maximum de fiscalité aux communes ou aux régions, c'est nécessairement accroître cette inégalité au détriment de toute la justice sociale qui fait partie de notre tradition républicaine. C'est aussi laisser délibérément décliner certaines communes ou certaines régions qui ne peuvent de toute évidence se suffire à elles-mêmes ;

— Inversement, transférer au pouvoir central la perception de l'impôt local ou régional à charge d'assurer une péréquation équitable, c'est accentuer le mouvement autoritaire et centralisateur, contre lequel nous voulons lutter. Mais c'est aussi assurer plus de justice égalitaire dans la répartition des charges et injecter de l'extérieur des forces nouvelles aux communes et aux régions déclinantes.

A moyen terme, nous pouvons accepter cependant une solution mixte : un pouvoir fiscal propre aux communes dont les inégalités seront compensées par un système de péréquation équitable. Là encore, ce n'est pas la subvention en soi qui est scandaleuse, mais l'utilisation qui en est faite par le pouvoir en faveur de sa « clientèle » politique.

Cette distribution orientée est facilitée par le caractère fragmentaire, indirect, semi clandestin de subventions multiples et complexes que les communes peuvent revendiquer. Il y aura lieu de remplacer tout ce système par une seule péréquation annuelle, établie selon des règles impé-



Des communications suffisantes.

Collombert

ratives et non pas d'après le succès ou l'échec de démarches et de pressions de « personnalités ». Ainsi, au lieu d'une désastreuse et aléatoire politique de « coup par coup », la connaissance automatique de leurs ressources par les collectivités territoriales leur permettrait de mieux mener la planification de leurs réalisations.

La péréquation peut être une incitation vis-à-vis des pouvoirs locaux pour qu'ils réalisent volontairement les objectifs généraux du Plan : octroi préférentiel aux communes qui acceptent de fusionner ou qui multiplient volontairement les équipements, aux communes ou aux agglomérations qui, par leur politique, créent des emplois salariés nouveaux, etc. La répartition des subventions suit alors, en gros, de manière proportionnelle, l'effort fiscal propre des communes et encourage ainsi le dynamisme et la volonté de modernisation qu'elles manifestent.

Il convient de préciser aussi :

— Une fiscalité locale plus équitable. Il faut donner la priorité aux impôts directs (progressifs et proportionnels : taxes additionnelles à l'impôt sur le revenu, propriétés bâties, valeur locative des locaux professionnels, licences et patentes) pour ne pas aggraver la fiscalité locale qui pèse sur les petits consommateurs. Cette option peut aller jusqu'à la revendication de doter les collectivités locales d'un pourcentage à discuter de l'impôt sur le revenu perçu par l'Etat ;

— Le rajustement des bases d'imposition locale, afin de leur faire suivre la progression effective des revenus ;

— Des dispositions nouvelles concernant la remise aux communes et aux communautés d'agglomération des bénéfices de l'impôt sur la valeur vénale des sols (taxe de régularisation des valeurs foncières) et de la taxe d'équipement en liaison avec les propositions que nous faisons par ailleurs pour faciliter la mainmise progressive des collectivités locales sur les sols nécessaires à leur aménagement.

— Une conception moins étroite du budget communal par sa fixation en fonction du plan d'ensemble de développement et de modernisation de la localité, et par la recherche d'un équilibre d'ensemble du budget et non d'un équilibre poste par poste ;

— Une plus large possibilité d'emprunt auprès des organismes financiers publics (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit National, etc.) comme auprès du public (placement d'emprunts sur le marché financier) ;

— Une augmentation très importante du montant des opérations autorisées sans l'approbation de la tutelle.

B — AU NIVEAU DE LA REGION

1° — Le niveau régional est certainement le plus favorable à une véritable décentralisation. Dans l'avenir, le développement du processus d'urbanisation peut d'ailleurs amener certaines communautés d'agglomérations à se confondre avec une Région tout entière (cas, par exemple, de la Région Parisienne). Les cadres institutionnels que nous définissons doivent rester souples pour

tenir compte d'une situation évolutive : la zone agglomérée a beaucoup de chances de s'étendre et de remettre en cause l'autorité des structures administratives voisines. Le territoire de la région économique réelle peut lui aussi avoir tendance à se rétracter ici ou à s'étendre là. Il semble que dès maintenant il y ait lieu d'apporter certains correctifs aux 21 régions actuellement découpées.

D'une manière générale notre programme défriçhe ici un domaine assez neuf, et il conviendra de tenir compte de l'enrichissement des idées consécutif aux travaux des différents colloques socialistes régionaux organisés par le Comité d'Initiative de Grenoble.

Au niveau départemental, il est évident que l'organisation des *Conseils Généraux* correspond mal aux cadres économiques et administratifs d'aujourd'hui et qu'une réforme à leur sujet s'impose. Leur composition géographique et sociale est aussi inadéquate car elle avantage les petites communes rurales en déperissement au détriment des villes en croissance, car elle assure souvent la pérennité de notables conservateurs au détriment des « forces vives » qui se dégagent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, à travers les syndicats et les associations les plus diverses. Mais ils ont l'avantage d'être élus. Par contre, les Commissions de Développement Economique Régional (CODER) plus modernes d'aspect et d'une composition plus équilibrée, ont l'immense handicap, à nos yeux, d'être nommées. Cela rend leur substitution aux *Conseils Généraux* impossible, car on ne peut pas construire une démocratie régionale sans élections.

2° — Nous préconisons donc la mise en place d'institutions démocratiques régionales comprenant :

— une assemblée délibérante élue, assortie d'une commission exécutive permanente chargée d'appliquer ses décisions, en liaison avec un commissaire régional représentant le pouvoir central ; un comité consultatif régional représentatif des associations, des groupes sociaux socio-professionnels et d'usagers serait associé aux travaux de l'Assemblée délibérante.

L'administration régionale regrouperait alors l'ensemble des services économiques, sociaux et culturels, qui seraient à la disposition de la commission exécutive permanente et du commissaire régional.

La commission disposerait donc d'un budget régional autonome. La tâche principale de l'Assemblée régionale, aidée par son Comité consultatif, serait l'élaboration d'un véritable plan régional de développement articulé sur le plan national et comportant comme lui un budget pluri-annuel d'investissements :

— l'Exécutif, agissant sous le contrôle de l'Assemblée, aurait aussi, au stade de l'exécution, à répartir les crédits d'infrastructures et les subventions, à déterminer les ordres d'urgence et les critères de répartition, à coordonner les investissements industriels et agricoles financés par l'Etat, etc.

La personnalité régionale doit s'affirmer progressivement dans de nombreux autres domaines. Citons, pour ouvrir des pistes à approfondir :

— la création d'un établissement régional de la banque d'investissement ;

— un nouveau statut des universités de province pour leur permettre une plus large autonomie ;

— la création d'un établissement d'études économiques correspondants du Commissariat au Plan et de l'INSEE ;

— une régionalisation de la radio et de la télévision pour assurer un caractère démocratique à l'O.R.T.F. et favoriser, sans tomber dans l'autonomisme local, l'expression de la vie et de la conscience de chaque province ;

— un conseil régional de la culture pour coordonner les équipements tels que Maisons de Jeunes et de la Culture, foyers culturels, formation d'animateurs, décentralisation artistique sur le modèle de la décentralisation théâtrale déjà largement amorcée, etc.

Enfin, comme pour les fusions communales et les délégations acceptées au niveau de la communauté d'agglomérations, la mise en place de la région doit se faire progressivement, en ménageant les transitions et non par une coercition étatique.

Les incitations financières de la péréquation peuvent ici aussi jouer un rôle important pour accélérer la mise en place des institutions nouvelles et pour faire tomber les anciennes en désuétude. Les Assemblées d'agglomération, les Assemblées régionales doivent peu à peu assurer la renaissance démocratique de nos provinces. Elles doivent se mettre en place par une mutation dans la composition et les attributions des *Conseils Généraux* actuels impliquant leur collaboration pleine et entière, et non par leur destruction autoritaire. Les distorsions multiples entre les provinces imposent cette souplesse : partout les nouvelles structures administratives doivent se mettre en place mais pas forcément partout au même rythme. Ce qui doit par contre être obligatoire et constituer la question la plus importante c'est :

— la mise en place des nouveaux échelons ;

— la définition précise de leurs attributions respectives, notamment pour la préparation du Plan ;

— le dégagement de leurs finances propres. □

C. La démocratie dans l'entreprise

I. - Les principes

L'entreprise n'est qu'un élément de l'économie qui ne peut pas être considéré isolément. Ce n'est donc pas à partir d'une seule réforme de l'entreprise, effectuée dans le cadre du système politique et économique actuel, que l'on pourra assurer les bases de la démocratie.

Mais la démocratie, telle que nous la concevons, exige que les décisions essentielles, à tous les échelons, dans le domaine économique comme en politique, soient l'objet d'un contrôle des intéressés ou de leurs représentants. Elle implique aussi que la gestion, chaque fois que cela est possible, soit assurée directement par les intéressés eux-mêmes.

La transformation des rapports sociaux à l'intérieur des entreprises est d'autant plus nécessaire que l'entreprise est devenue un centre de pouvoir social, économique et politique, dont les décisions non seulement engagent l'avenir de ses salariés mais exercent aussi une influence sur la marche générale de l'économie et peuvent contrarier l'exécution du Plan.

Par conséquent, aucun progrès véritable ne sera accompli dans la voie de la démocratisation de l'économie tant que le secteur privé restera la chasse gardée du patronat et tant que les travailleurs du secteur public ne participeront pas réellement à sa gestion.

Aujourd'hui, non seulement la grande masse des salariés ne joue aucun rôle dans l'orientation des activités de l'entreprise, mais les droits syndicaux les plus élémentaires y sont contestés. La section syndicale n'est pas légalement reconnue ; les militants syndicalistes sont souvent victimes de mesures arbitraires de licenciements ou de déplacements.

Cette situation est inadmissible. La première condition pour développer la démocratie dans l'entreprise, c'est de donner aux syndicats les moyens d'agir normalement avec toutes les garanties nécessaires. Tant que cette condition ne sera pas remplie, toute réforme partielle du statut de l'entreprise ne pourra que tendre à intégrer les travailleurs au système actuel.

D'autre part, cette situation est incompatible avec la planification démocratique de l'économie. En effet, celle-ci n'exige pas seulement une autre procédure d'élaboration et

le choix d'objectifs différents. Dans la mesure où subsistera — au moins dans la période transitoire — un secteur privé important, le contrôle démocratique de l'exécution du plan implique le libre exercice des droits syndicaux et l'élargissement des pouvoirs du comité d'entreprise.

Par ailleurs, l'extension du secteur public, dans le cadre d'une planification contraignante, rend encore plus nécessaire une réforme de la gestion des entreprises nationalisées.

II. - Les propositions

Pour atteindre les objectifs qui viennent d'être définis, le P.S.U. propose les mesures suivantes :

1° — Reconnaissance et garantie de la section d'entreprise :

La vie syndicale doit pouvoir se développer librement dans l'entreprise : autorisation de la collecte des cotisations, de la diffusion de l'information syndicale et des réunions ; immunité des élus.

Dans le secteur privé, au niveau de la branche comme au niveau de l'entreprise, les employeurs doivent être tenus de conclure périodiquement des contrats portant :

- sur l'organisation du travail : embauche, promotion, classification, discipline, licenciements individuels, horaires de travail ;
- sur les salaires réels (taux et structures) dans le cadre des orientations définies par le Plan.

2° — Extension des pouvoirs des Comités d'Entreprises :

- Libre accès des représentants des salariés — qui pourront être assistés par des économistes qualifiés en plus des experts-comptables déjà prévus — à toutes les informations concernant l'activité de l'entreprise ;
- Suppression de l'obligation de discrétion sur l'ensemble des informations à l'exception de celles qui concernent les techniques de fabrication ;
- Participation à l'élaboration du programme de développement de la branche et de l'entreprise en liaison avec les organismes régionaux et nationaux du Plan (choix et montant des investissements) ;
- Examen périodique de l'exécution du Plan dans le cadre de l'entreprise et de la branche industrielle, et contrôle de l'auto-financement ;



Sortir de l'aliénation.

Collombert

- Participation à la gestion de la formation professionnelle (apprentissage, perfectionnement technique, recyclage des cadres) et des services d'hygiène et de sécurité ;

- Association aux décisions de l'échelon régional de la Caisse de l'Emploi en cas de menace de licenciements collectifs ou de fermeture d'établissement ;

- Réforme du système de financement des œuvres sociales par la fixation d'un pourcentage légal du montant des salaires payés dans l'entreprise ; et gestion directe de œuvres sociales dans tous les cas avec possibilité d'organiser des services communs à plusieurs entreprises.

3° — Démocratisation du secteur public.

- Autonomie de gestion des entreprises publiques, les décisions essentielles en matière d'investissements devant être conformes aux directives du Plan ;
- Renforcement des pouvoirs des Conseils d'administration dont la composition tripartite (représentants du Plan, des salariés et des usagers) doit être fixée démocratiquement ;
- Décentralisation des décisions d'exécution avec participation des

salariés aux tâches de gestion, aux différents échelons de l'entreprise ; création de filiales régionales dotées d'une large autonomie financière ;

- Coordination des activités des entreprises nationalisées assurée par un Conseil Supérieur du secteur public composé de représentants des Conseils d'administration des entreprises nationalisées, du commissariat au Plan et des organisations syndicales.

- Le problème des salaires est résolu dans le même esprit que dans le secteur privé par la négociation périodique d'un contrat de salaires entre les syndicats et les directions. En cas de désaccord, le Conseil Supérieur du secteur public est habilité à proposer une procédure d'arbitrage.

4° — Garantie des droits économiques et sociaux des travailleurs.

- Réforme de la législation en vigueur (Code Civil et Code du Travail) ;
- Création d'une juridiction économique indépendante chargée d'arbitrer les conflits de compétence en matière économique ;
- Réforme de l'Inspection du Travail, les inspecteurs du travail étant assistés par des délégués élus par les salariés. □

Bientôt un nouveau

“ Tribune Socialiste ”

Une économie au service du peuple

Le P.S.U. a déjà fait connaître ses propositions pour l'abolition du régime capitaliste. Il a expliqué qu'il était possible d'avancer sur la voie du socialisme grâce à des réformes de structures : ce sont les propositions du Conseil National de juin 1962 et grâce à une stratégie : c'est le contre-plan de novembre 1964.

Les réformes de structures portent sur la planification démocratique, les nationalisations, la distribution, les salaires et la durée du travail, les problèmes agricoles. Dans chaque cas, le P.S.U. a avancé un ensemble de propositions visant à organiser l'économie française pendant la phase de transition vers le Socialisme.

La stratégie c'est celle du contre-plan qui présente aux travailleurs les termes d'un véritable contrat sur ce qui peut être réalisé en 5 ans, et sur les conditions de cette réalisation.

A l'occasion des élections législatives la Commission Economique du P.S.U. rappelle les grandes lignes de ces propositions et de cette stratégie. Compte tenu de la situation économique actuelle et de l'absence d'un programme commun de gauche, elle avance sur certains points des propositions supplémentaires pour répondre à des difficultés particulières.

PREAMBULE

Depuis 1945, l'économie française s'est largement développée à la faveur du progrès technique et surtout grâce aux Plans, au dynamisme des entreprises nationalisées et aux efforts de tous les travailleurs.

Les Français sont-ils satisfaits de cette expansion ? Non, car ils pensent qu'elle aurait pu être encore plus rapide si la bourgeoisie ne l'avait pas freinée pour conserver ses privilèges ; ils savent surtout que les fruits de cette expansion sont injustement répartis et que ce ne sont pas les besoins les plus pressants qui sont satisfaits les premiers ; les dépenses militaires, les consommations de luxe passent souvent avant l'équipement du pays et les besoins des familles populaires.

Le progrès dont se targue le régime ne peut-il mener qu'à :

- des villes inhumaines et des campagnes désertées ?
- l'accroissement des inégalités, la crainte des jeunes devant l'avenir, la misère pour tant de vieux après une vie de travail ?
- la concentration de tous les pouvoirs décisifs dans quelques fir-

mes qui se moquent d'un Plan dont elles contrôlent pourtant l'élaboration ?

- la domination grandissante du capitalisme américain qui, chaque semaine annexe une nouvelle entreprise française et veut échanger les connaissances acquises grâce aux recherches spatiales et militaires contre le contrôle du développement économique de l'Europe ?

Le P.S.U. propose d'engager, dès 1967, avec ses partenaires de la Gauche, un renversement complet d'orientation. Si nous attendons 1972, il sera bien tard pour redresser la situation. Les élections de 1967 sont une occasion de fournir des moyens décisifs à tous ceux qui, chaque jour, luttent déjà pour changer un régime économique qui fait réapparaître le chômage et mène à l'assujettissement américain. Pour réaliser cela, le P.S.U. a déjà fait des propositions précises et réalistes, c'est-à-dire applicables ; au 5^e Plan gouvernemental il a opposé un contre-plan daté et chiffré.

Aux électeurs de mars 1967, il explique ce qui pourrait être fait en 5 ans. Ce programme tient compte de la situation léguée par le régime gaulliste, de l'état actuel des forces de production et de la situation objective de la France dans le monde. Mais il tient compte aussi de ce que peuvent faire les travailleurs français lorsqu'ils ont l'initiative ; il propose enfin une coopération avec tous les travailleurs qui, dans le monde, ont les mêmes objectifs.

Des réformes, dont chacun connaît la nécessité, permettront de retrouver les « clés de l'avenir » et de mettre le progrès technique au service des hommes, et non l'inverse.

Face aux menaces qui pèsent sur eux, les Français prennent conscience que les replâtrages ne servent à rien ; il faut un changement radical. Le socialisme est le nom de ce changement, sa méthode et son but. La mobilisation des classes laborieuses est le levier qui permettra de réussir.

Mais le P.S.U. n'a pas l'habitude de tromper. Il dit qu'en 5 ans on ne peut ni apporter l'abondance, ni réaliser complètement la société que nous voulons : le socialisme ne se fait pas en un jour. La prochaine législature peut être une étape. Certes, une telle perspective inquiète les privilégiés qui essaient de saboter les réformes et de ressaisir les rênes aux élections suivantes. Le P.S.U. croit que, si au cours des pro-

chaines années, nous faisons la preuve de notre capacité à remplir des promesses limitées, mais précises, c'est-à-dire un contrat, alors le combat politique reprendra son sens et l'appui des forces sociales ne manquera pas pour entreprendre une deuxième étape et accélérer le passage au socialisme.

I. - Proposer de nouveaux objectifs.

Le P.S.U. pour la prochaine législature souhaite par conséquent que les forces politiques de gauche annoncent avec précision ce qu'elles entendent réaliser au pouvoir.

Si en effet le nouveau gouvernement réussit à mener à bien certaines réformes et à atteindre les objectifs définis par son Plan, alors les organisations syndicales et professionnelles auront de bonnes raisons pour soutenir son action et parfois imposer les disciplines nécessaires à sa réussite.

Des réformes préalables

Quatre grandes réformes doivent être entreprises de toute urgence :

- il faut reconnaître le droit syndical dans l'entreprise et les droits des travailleurs dans la gestion de l'économie ; ce point essentiel est développé dans le chapitre consacré aux institutions démocratiques ;
- il faut faire cesser l'injustice fiscale ;
- il faut résoudre le problème du logement ;
- il faut établir la justice dans l'emploi du revenu national.

A - Fiscalité : justice pour les classes populaires.

La fiscalité française, déjà fort injuste, est devenue plus inéquitable encore sous la gestion gaulliste : les impôts sur les classes fortunées sont allégés (droits de succession minores, impôt sur les revenus mobiliers réduits de 50 % par la loi du 12 juillet 65, impôts sur les sociétés en faible progression mais la fiscalité pour les petits salariés est aggravée du fait de la non-révision des tranches de l'impôt sur le revenu.

A l'opposé de cette situation, le P.S.U. propose de rendre la fiscalité à la fois juste pour les classes populaires et suffisamment efficace pour financer les vastes programmes d'équipement dont a besoin la nation. En voici les principaux chapitres :

— *Taxer efficacement les hauts revenus.*

De mille façons, les titulaires de hauts revenus peuvent soustraire actuellement à l'impôt une grande partie de leurs revenus : fraudes de toutes natures, dissimulation de ressources sous forme de frais de société, statut fiscal favorable pour les dirigeants de sociétés qui sont traités comme de simples salariés.

Il faut supprimer toutes ces formes d'évasion fiscale ; réviser le statut des faux salariés, réintroduire dans le revenu imposable les ressources dissimulées, supprimer les exonérations accordées en faveur des revenus capitalistes, punir les fraudeurs, limiter le jeu du quotient familial pour les hauts revenus.

— *Alléger l'impôt sur les petits revenus :*

par un relèvement de l'abattement à la base, porté de 2.500 à 4.000 francs par part du quotient familial, et

une élévation des seuils pour les plus basses tranches d'imposition.

— *Réduire l'impôt sur la consommation pour les familles modestes.*

Ceci peut être réalisé en exonérant d'impôt les produits de grande consommation.

Les moins-values fiscales entraînées par ces mesures seraient compensées par une élévation des taux sur les articles de luxe et par une taxation du capital.

— *Une taxation énergique du capital :*

Elévation des droits de succession ; il faut non seulement abroger les allègements décidés sous la V^e République, mais encore majorer les droits antérieurs qui étaient déjà faibles sur les grosses successions en ligne directe et sur toutes les successions en ligne indirecte.

Création d'un impôt sur le capital perçu soit à l'occasion des transferts de propriété (impôt accru sur les mutations mobilières et immobilières et imposition générale des plus-values en capital), soit annuellement : impôt foncier progressif destiné surtout à décourager la thésaurisation des sols.

— *Une refonte complète de la fiscalité locale*

est indispensable pour établir les impôts locaux (le cinquième des impôts d'Etat actuellement) sur des bases plus justes et mieux comprises des contribuables : affectation aux communes du produit d'impôts assis sur les fortunes, sur la valeur vénale des sols et sur le capital foncier, attribution de la totalité du versement sur les salaires et de la taxe d'équipement ; répartition du produit des impôts directs entre l'Etat et les collectivités ; péréquation plus équitable des ressources des collectivités locales de façon à ne pas accentuer la pauvreté des régions déjà pauvres.



Pour un Service national de l'habitat.

Collombert

B - Logement : une politique audacieuse et équitale.

Le régime gaulliste s'est révélé incapable de résoudre la crise du logement malgré la stabilité gouvernementale dont il a joui depuis 8 ans. Bien plus, il a accepté l'aggravation de la crise durant les prochaines années, puisqu'aux 15 millions de mal-logés actuels — près d'un Français sur 3 — vient s'ajouter des centaines de milliers de jeunes ménages pour lesquels rien n'a été préparé.

La construction neuve, déjà dramatiquement insuffisante, commence à diminuer ! Des dizaines de milliers d'appartements terminés demeurent vides, les capitalistes qui les ont construits refusant d'abaisser leurs prix. La spéculation foncière s'aggrave d'année en année et les hausses anarchiques de loyers organisées par l'État pénalisent de plus en plus les jeunes et les familles populaires...

Cette incurie n'a que trop duré ! Voici ce que propose le P.S.U. pour la remplacer :

— *Un principe : le droit au logement*

qui doit être reconnu à tous les Français. Ce qui veut dire que chaque famille française devra avoir un logement conforme à ses besoins, pour un prix compatible avec ses ressources.

— *Un objectif audacieux : 550.000 logements par an*

dont 300.000 H.L.M. locatives et 200.000 logements sociaux aux loyers un peu plus chers. Ce n'est pas l'objectif idéal, qui se situe au-delà des

600.000 ; mais c'est un progrès de près d'1/3 pour l'ensemble et un triplement pour la construction sociale, objectifs qui peuvent parfaitement être atteints dès 1970.

— *Des moyens appropriés pour y parvenir.*

1° *Moyens financiers* : transfert de crédits budgétaires (économie sur les dépenses militaires) ; impôt accru sur les résidences secondaires, les plus-values foncières, et les dépenses de luxe ; produits de la lutte contre la fraude fiscale ; emprunts majorés de la Caisse des H.L.M. et du Crédit Foncier ; doublement de la contribution patronale ; affectation d'une partie des loyers des logements anciens ; contribution accrue des Caisses d'Épargne et des Compagnies d'assurances. Ainsi seront trouvés les quelque 10 milliards de francs à dégager.

2° *Moyens fonciers* : Municipalisation des terrains à bâtir (13.000 hectares par an) c'est-à-dire achat au comptant ou à tempérament de ces sols par la commune à un prix non spéculatif et location des terrains (qui ne seront plus revendus) pour la construction des logements (en priorité sociaux) nécessaires à l'extension communale.

3° *Moyens humains et techniques* : formation professionnelle beaucoup plus intense et davantage tournée vers les techniques d'industrialisation du bâtiment et de préfabrication ; simplification et normalisation des modèles de matériaux et de logements ; rationalisation et régularisation des chantiers.

4° *Moyens juridiques* : nationalisation des sociétés immobilières, filiales de banques et des grands trusts

de production de matériaux de construction (Blachette - Batignolles - Rothschild - Lambert...).

— *L'outil démocratique nécessaire : le Service National de l'Habitat.*

C'est lui qui devra assurer la coordination des efforts entrepris dans les divers domaines, concevoir et adapter les objectifs en fonction du Plan, veiller à la régularité du financement, préparer les programmes fonciers, stimuler les progrès techniques.

Il faut que ce Service National de l'Habitat soit démocratique, pour qu'il tienne compte des besoins des usagers ; la gestion doit être tripartite : élus, professionnels, représentants des mal-logés. Pour éviter le centralisme bureaucratique, le Service National de l'Habitat doit être décentralisé et rapproché des usagers tout comme les organismes d'H.L.M. à l'administration desquels les usagers doivent être largement associés.

Dans le même esprit, les opérations de *renovations urbaines* doivent être confiées non pas aux sociétés privées à but lucratif, mais aux organismes d'H.L.M. après consultation des intéressés.

— *Les logements neufs vides doivent être réquisitionnés,*

Comme les logements anciens inoccupés, et loués aux familles prioritaires à un prix comparable aux loyers H.L.M.

— *Loyers ; mettre fin aux injustices.*

La liberté rendue par le gaullisme à la majorité des loyers a conduit la crise du logement continuant, aux abus que chacun constate, et dont les jeunes ménages font surtout les frais. Les loyers bruts doivent être réglementés en fonction du confort et de l'âge des logements.

Mais le *loyer net*, à la charge des familles, doit être proportionné à leurs ressources et progressif (part plus forte pour les hauts revenus, plus faible pour les autres) ; il faut donc réviser complètement le système de l'*allocation-logement* pour étendre cette prestation à de nouveaux bénéficiaires et en accroître le montant pour les familles populaires. Des modes de financement budgétaire doivent donc lui être assurés, les Caisses d'Allocations Familiales ne pouvant y suffire.

C. - Revenu national : une meilleure répartition.

Le revenu national de la France n'est pas réparti d'une manière juste et efficace. L'inégalité des revenus n'a fait que s'accroître depuis 10 ans, les travailleurs sont frustrés d'une partie du produit de leur travail qu'ils ne retrouvent ni sous forme de revenu ni sous forme de services collectifs correspondant à leurs besoins réels.

Le P.S.U. propose de changer profondément cette répartition, c'est un des termes du contrat. Il rappelle donc les objectifs de son contre-

plan ; au pouvoir il préciserait ses intentions et les soumettrait à discussion dans le cadre de la préparation du plan ; contrairement au pouvoir gaulliste, il les modifierait certainement pour tenir compte des préférences des représentants des forces sociales si celles-ci restent dans les limites du possible.

Voici les principales propositions :

— retour progressif aux 40 heures effectives de la durée du travail ; réduction maximum de 10 % au cours de la législation par voie de conventions collectives et par la réduction de la durée légale maximum ;

— fixation à 60 ans du droit à la retraite ;

— majoration du SMIG en cinq ans des deux tiers pour atteindre 600 F par mois. Les abattements de zone seront supprimés dans un délai inférieur à deux ans ;

— retraite minima portée à 250 F au cours de la législature et dans un délai plus court si la situation économique et financière le permet ;

— augmentation réelle des bas salaires plus rapide que celle de la productivité, et augmentation des salaires et des revenus agricoles un tiers plus rapide que celle des profits des entreprises individuelles. Limitation de la hiérarchie des revenus ;

— rattrapage des salaires du secteur public dans un délai maximum de cinq ans et au-delà parité d'évolution ;

— construction de 500.000 logements par an, dont 300.000 H.L.M. locatives, et 100.000 logements sociaux aux loyers un peu plus chers ; cet objectif pourra être atteint dès 1970 ;

— triplement de l'effort fait durant le 4^e Plan pour : l'équipement hospitalier et sanitaire. Accélération des aménagements urbains.

II. - Accélérer l'expansion.

Voilà les principaux objectifs.

Pour les atteindre, il faudra une accélération de la production, celle-ci pourrait augmenter de 6 % par an, mais ce serait souvent au prix d'un travail excessif. Si les travailleurs optent pour une réduction de la durée du travail en moyenne de 4 h 30 par semaine, la croissance de la production sera un peu moins rapide ; elle pourrait être encore de 5,5 % par an.

A - Priorité à l'équipement productif.

Qui dit croissance rapide de la production dit *effort d'équipement*. Pour atteindre les objectifs proposés, l'investissement doit être élevé. Alors qu'en 1965 la valeur totale des équipements réalisés n'atteignait que 46,6 milliards, en 1970 il faudrait qu'ils atteignent 63,6 milliards. De nombreuses usines doivent être agrandies ou créées. Les nouvelles installations seront modernes, et hau-

tement productives ; leur implantation sera un facteur de développement pour de nombreuses régions.

Où trouver le financement ? Le P.S.U. estime que toutes les ressources financières doivent être mobilisées.

Les firmes concourant à la réalisation du plan pourront faire un autofinancement plus important qu'aujourd'hui. Pour cela elles devront éviter des distributions de revenus injustifiés et faire des efforts de productivité sous le contrôle des Comités d'entreprises ;

L'épargne des Français sera encouragée par une rémunération modeste mais réelle grâce à l'indexation des intérêts pour toutes les épargnes placées conformément au plan. Ces épargnes seront réparties par la Banque Nationale d'Investissements et ses agences régionales et les banques spécialisées.

L'Etat mettra ses ressources fiscales et son crédit à la disposition des actions prioritaires, notamment pour la recherche, le développement régional, la réorganisation et la création d'entreprises.

B - Plein emploi.

Pour assurer une expansion rapide, il faut en finir avec le *chômage larvé* imposé par le régime actuel. Aucune ressource humaine ne peut être écartée de la production sous le fallacieux prétexte de réduire les risques d'inflation. Le nouveau régime aura pour tâche essentielle de créer de toutes pièces une véritable politique de l'emploi organisée par le ministère du Plan.

Le haut niveau d'investissement facilitera le plein emploi, mais il faudra une politique de la formation professionnelle beaucoup plus active.

L'accélération du progrès implique également des mutations industrielles. La formation permanente des adultes devra être organisée. Mais les travailleurs changeant de qualification ou d'industrie devront être considérés comme des artisans du progrès et non comme des victimes. Une Caisse Nationale financée grâce aux gains de productivité dus à l'autofinancement, assurera la garantie de leurs salaires aux travailleurs qui passeront par un cycle de formation nouvelle. Tout projet de fermeture d'usine devra être déclaré deux mois à l'avance ; l'échelon régional ou d'agglomération de la Caisse Nationale prendra, en accord avec des comités paritaires et les comités d'entreprises les dispositions pour maintenir l'activité si sa suppression n'est pas justifiée ou pour opérer le reclassement des travailleurs sans pertes de salaires.

C - Progrès techniques.

Pour assurer le progrès, il faut utiliser toutes les possibilités techniques ; la politique de la recherche sera un des soucis majeurs du nou-

veau régime. Une fraction de 2,5 % du revenu national lui sera consacrée. Toute entreprise sera tenue, soit de consacrer au moins 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche, soit de verser ces 2 % à une Caisse Nationale de la Recherche qui attribuera ces fonds aux centres universitaires ou professionnels. Une réforme des brevets et licences sera entreprise pour empêcher la stérilisation des découvertes.

Le gouvernement recherchera toutes les occasions de développer des actions de recherche en commun avec les pays qui poursuivent les mêmes objectifs fondamentaux. Toute négociation commerciale ou industrielle avec les U.S.A. sera menée avec le souci prioritaire d'empêcher la domination de ce pays sur la recherche européenne.

Enfin, les crédits consacrés par l'Etat à la recherche seront doublés grâce à une reconversion des dépenses consacrées à la force de frappe. Ils devront atteindre rapidement 10 milliards contre 4 actuellement. L'Université fera la plus large place aux équipes de chercheurs dont les carrières seront organisées.

D - Réformes de structures.

Pour assurer le progrès, il faut enfin que le système de la propriété capitaliste soit ou aboli ou corrigé.

Trois réformes seront immédiatement entreprises :

a) — Les entreprises qui monopolisent le développement d'une branche essentielle seront nationalisées.

Le P.S.U. affirme que les nationalisations ne sont pas un remède-miracle aux difficultés ; l'effet des nationalisations dépend de la façon dont on s'en sert ; gérées par un Etat qui les soumet aux besoins des firmes capitalistes ou qui les utilise à seule fin d'accroître les profits des firmes privées, elles ne peuvent changer le sort des travailleurs ni faire avancer sur la voie du socialisme.

En revanche, les entreprises nationalisées peuvent être le fer de lance de la planification, du progrès technique, et de l'aménagement du territoire. Pour cela, elle doivent disposer de ressources financières abondantes, avoir un statut qui ne limite pas leur liberté de développement, et une relative autonomie de gestion, compte tenu des objectifs du plan.

Au début de la législature, la nationalisation des grandes banques, de la sidérurgie, du pétrole, de l'industrie atomique, des chantiers navals, des grands laboratoires pharmaceutiques et de la chimie seront considérées comme de première urgence. Toutes les occasions seront saisies pour consolider l'emprise du Commissariat à l'Energie Atomique, d'E.D.F., G.D.F., des Charbonnages, des Industries nationales de la Mécanique (aéronautique, automobile, etc.), d'Air-France, de la S.N.C.F., sur leurs propres secteurs et sur les secteurs qui dérivent de leurs acti-

vités (production de matériel atomique et électronique, chimie, etc.). Les entreprises dénationalisées depuis 1946 réintégreront le secteur national (Dassault, Air-Inter, etc.). Enfin, la nationalisation pourra être prononcée à l'encontre des entreprises dont les dirigeants, par mauvaise volonté ou incapacité, nuiraient à la réalisation des objectifs prioritaires.

b) — De même qu'il ne peut y avoir de contrôle de la planification économique sans renversement des rapports de force entre secteur privé et secteur national, de même il ne pourra y avoir planification certaine sans une vraie réforme foncière.

Le P.S.U. a proposé la municipalisation des sols à bâtir. En attendant sa réalisation complète, il prévoit un impôt annuel sur les biens fonciers constructibles ou mal utilisés afin d'empêcher la thésaurisation des terrains.

Les collectivités locales ne pourront en effet redonner un sens humain au gigantesque mouvement d'urbanisation que si elles peuvent disposer des assises foncières nécessaires et de ressources financières plus importantes.

c) — Les structures de production doivent être adaptées aux nécessités d'une gestion efficace.

Dans le secteur industriel, la concentration à outrance n'est pas la panacée. Le P.S.U. estime même que plusieurs trusts ont dépassé la taille qui permet une bonne gestion et un contrôle des décisions. Dans le monde capitaliste, la course à la concentration est d'abord motivée par le souci d'assurer la sécurité des profits ; dans un régime planifié, les risques financiers sont moins grands. Cependant, la taille de très nombreuses entreprises doit croître pour répondre aux meilleures normes techniques et commerciales, et par là, assurer la compétitivité internationale.

Des fusions s'imposent, pour mettre fin aux méfaits de gestions familiales inadaptées aux besoins de l'économie moderne et de la compétition technique et commerciale internationales. Les firmes privées qui ne se plieraient pas à ces réorganisations se verront imposées des sanctions telles, par exemple : qu'une élévation du coût du crédit.

Dans le secteur commercial, après avoir rappelé que le commerce est au même titre que les autres activités, partie intégrante du Plan, et que son développement comme ses transformations doivent s'inscrire dans le cadre de celui-ci, le P.S.U. propose les réformes suivantes :

1°) En matière de commercialisation des produits agricoles : équipement et organisation des marchés. Consommateurs et producteurs devront mettre en commun des circuits directs de vente.

2°) Au stade de détail :

— création d'un secteur-témoin public important, par socialisation des centrales d'achats et des grandes

chaînes capitalistes, et institution des chaînes publiques de libre-service et de super-marchés, bénéficiant d'attributions prioritaires d'emplacement dans les grands ensembles urbains ;

— rénovation et démocratisation des coopératives de consommation en vue de rajeunir leurs objectifs et de rapprocher leur gestion des coopérateurs ;

— exigence d'une qualification professionnelle minima (en comptabilité par exemple) pour les personnes prenant pour la première fois un commerce ;

— extension du système de limitations des marges commerciales autorisées.

3°) Organisation des consommateurs :

Le but fondamental de la distribution étant de satisfaire dans les meilleures conditions possibles les besoins réels des consommateurs, il faut donc favoriser l'organisation des consommateurs et intervenir dans la dénonciation des scandales en liaison avec les syndicats de producteurs et les syndicats ouvriers.

Pour protéger les consommateurs contre une publicité toujours plus envahissante et aux objectifs rarement profitables aux classes populaires, le P.S.U. préconise la création d'un office public de la publicité qui donne à celle-ci une fonction d'information objective des consommateurs.

De leur côté, les entreprises faisant de la publicité ne devront plus pouvoir consacrer à ces dépenses des sommes supérieures à un pourcentage fixe de leur chiffre d'affaires.

d) L'agriculture doit être intégrée dans une économie en expansion et en transformation.

L'agriculture évolue à une cadence extrêmement rapide. La petite exploitation de polyculture-élevage en faire-valoir direct paraît définitivement condamnée si elle ne se transforme pas. La mécanisation accélérée et généralisée des exploitations, l'amélioration des techniques de production, l'ouverture de l'agriculture à une économie de marché, donnent à l'économie agricole certains caractères de la production industrielle. Dans le cadre du régime capitaliste elle sera absorbée par de grandes unités contrôlées le plus souvent par les capitaux bancaires et l'agriculture rentrera dans la catégorie des salaires les plus défavorisés.

PLANIFICATION ET MARCHÉ COMMUN

C'est pourquoi le P.S.U., contrairement aux forces de gauche traditionnelles, accepte les conséquences du progrès technique en agriculture, qui peut libérer le paysan de servitudes inhumaines, mais refuse l'intégration des paysans dans des structures capitalistes dominées par les trusts alimentaires et les banques. Il préconise la seule voie possible : celle d'une agriculture moderne, dynami-



Des membres du Bureau National au cours du Conseil National de fin mars 1968. De gauche à droite, Marc Heurgon, Abraham Béhar, Robert Chapuis, Michel Fontès, Michel Rocard, secrétaire national, Christian Guerche.

Motions du Conseil National des 30 et 31 mars 1968

Sur le problème de l'emploi

La crise de l'emploi est en train de devenir une donnée permanente de la situation des travailleurs. Les 500.000 familles frappées par le chômage, les millions de jeunes menacés par l'évolution économique sont les victimes d'une politique définie consciemment par le Gouvernement et correspondant aux impératifs du capitalisme d'aujourd'hui. Même les branches industrielles technologiquement avancées, même les régions prospères peuvent être touchées brusquement par les licenciements, les déclassements et les reconversions. Dans un contexte marqué par les désarmements douaniers et la crise du système monétaire international, les grandes entreprises capitalistes souvent dominées par le capital américain s'efforcent en effet d'étendre leur contrôle sur les marchés et sur les moyens de production. Pour améliorer leurs positions, elles n'hésitent pas à détruire des ressources humaines et matérielles acquises au prix de lourds efforts par les travailleurs.

Pour arriver au prix de vente le plus bas, les capitalistes font supporter le maximum de charges à la collectivité sans se soucier du prix de revient social, c'est-à-dire des difficultés que cela entraîne pour le financement des activités immédiatement non rentables sur le plan capitaliste. En même temps à la suite de la centralisation accélérée des capitaux, la production se concentre de plus en plus autour de pôles de croissance en nombre limité. Tout cela conduit à des déséquilibres et à des écarts de plus en plus grands entre pays développés et pays sous-développés et dans un même pays entre régions nanties et régions pauvres.

**

Face à cette offensive capitaliste contre leur niveau de vie et leurs conditions d'existence, les travailleurs peuvent et doivent se défendre quotidiennement avec la plus grande énergie. Les syndicats, mais aussi les organisations politiques, les mouvements de jeunes, mais aussi les municipalités populaires et les associations familiales doivent multiplier les initiatives pour mettre en échec la politique de sous-emploi du patronat et du Gouvernement.

Il est nécessaire dans l'immédiat :

1 - qu'un large mouvement se dessine (par étape comme le prévoyait le contre-plan du P.S.U.) pour la réduction de la durée de travail et notamment pour le retour à la semaine de quarante heures sans diminution de salaires afin que les travailleurs puissent bénéficier du progrès de la productivité et qu'ils puissent s'opposer

à l'arbitraire patronal dans la manipulation des horaires de travail.

2 - que la plus large mobilisation soit réalisée pour imposer au patronat des conventions collectives régionales ou de branches qui garantissent l'emploi au maximum et prévoient la protection des travailleurs dans les cas où les reconversions apparaissent inévitables.

3 - que toutes les organisations représentant les travailleurs se battent pour l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, et contre les disparités régionales.

4 - que dans le domaine des salaires, soient supprimés les abattements d'âge que subissent les jeunes travailleurs et que l'indemnisation du chômage soit effective dès leur sortie d'école et que soient également supprimées les disparités fondées sur le sexe.

De larges mouvements défensifs autour de ces thèmes ne peuvent bien entendu prétendre faire reculer définitivement le spectre du chômage, mais ils sont la condition nécessaire d'une offensive simultanée de l'ensemble des travailleurs pour imposer la politique économique et les réformes de structure qui, au-delà des limites du régime capitaliste, sont seules susceptibles d'assurer la sécurité de l'emploi.

Comment réaliser cette politique du plein-emploi ?

Il faut que 7 conditions soient réunies ensemble.

1 - Des garanties contre les perturbations qui peuvent venir de l'étranger.

Les règles actuelles du Marché commun comme l'application du Kennedy Round vont faciliter de plus en plus la transmission du chômage d'un pays à l'autre et empêcher qu'une nation puisse poursuivre dans l'autarcie une politique du plein-emploi.

Il faudra donc imposer une coordination des politiques européennes planifiées en vue d'atteindre l'objectif du plein-emploi à l'échelle européenne — et si cela s'avère nécessaire prendre des mesures réglementaires contre les excès du libre-échange international (rétablissement du contrôle des mouvements de capitaux).

2 - Une croissance rapide pour provoquer des créations d'emplois correspondant aux demandes.

Il ne suffit pas de demander que soit au moins réalisée l'expansion prévue par le

V^e Plan et de la prolonger dans un VI^e Plan construit sur les mêmes bases, il faut le plus tôt possible établir un nouveau plan qui prendrait le plein-emploi et le développement de toutes les régions comme objectifs prioritaires.

Mais il faut en même temps adapter les moyens de réalisations et substituer les contraintes de la planification et de la croissance à celles du marché. Cela signifie : effort supplémentaire d'investissement, accroissement de la fiscalité sur les hauts revenus et sur le capital oisif, orientation de l'épargne nationale par le Plan, transferts des charges budgétaires, changement dans la répartition des recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités locales.

3 - Des réformes de structures sont inévitables pour y parvenir :

— extension du secteur public par nationalisation démocratique (en particulier des secteurs les plus dynamiques)

— réforme de la planification, pour rendre celle-ci plus démocratique dans ses choix et plus rigoureuse dans son application au secteur privé et aux administrations (ne pas tolérer que les grands patrons sabotent le Plan choisi par la nation). Cette planification s'étend aux différents éléments du revenu national pour en prévoir la juste répartition,

— municipalisation des sols pour permettre que l'implantation des entreprises corresponde bien aux choix d'urbanisme et aux rapports entre lieux de travail et lieux d'habitation.

4 - Des garanties sérieuses doivent être données aux travailleurs si l'on veut qu'ils soutiennent énergiquement une politique de plein-emploi :

— garanties pour les jeunes de formation et d'orientation professionnelle et, pour les moins jeunes, de l'éducation permanente et en cas de besoin de reconversion professionnelle. Il faut bien préciser que les objectifs de la formation à donner doivent correspondre aux futurs développements économiques déterminés par le Plan et aux changements des techniques de production ;

— garanties pour les femmes qui constituent souvent un volant de main-d'œuvre et dont la situation doit être modifiée dans le cadre d'une politique générale de l'emploi (formation professionnelle, réduction des disparités des salaires masculins et féminins, création d'équipements socio-éducatifs) ;

— garanties de revenu et de reclassement pour les travailleurs appelés à changer de métier ; si l'on veut que les travailleurs acceptent un tel changement il faut qu'ils n'aient pas à le redouter : d'où la nécessité de leur garantir la permanence de leur re-

venu antérieur tant qu'ils n'auront pas acquis une habileté suffisante dans leur nouveau métier ;

— garantie pour les travailleurs qu'ils pourront s'ils le désirent trouver des emplois dans leur région d'origine. Cette garantie ne pourra être assurée que dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

5 - Droit d'intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises.

Pour qu'ils puissent contrôler par eux-mêmes l'application du Plan et ses effets dans leur entreprise ; cette participation des travailleurs devrait s'exercer en priorité sur les conditions de travail, l'embauche et les projets d'investissements qui conditionnent l'avenir de leur emploi. Elle devra également s'exercer au sein d'organismes chargés de contrôler l'opportunité et les conditions des reconversions d'entreprises et des branches industrielles.

6 - Un aménagement régional.

L'homme n'est pas un simple instrument de production pouvant être déplacé à volonté comme le veut le système capitaliste. Il a généralement besoin pour se réaliser de s'épanouir au sein d'un groupe humain déterminé où il s'enracine peu à peu.

Il faut donc « décoloniser » les régions sous-développées et permettre à leurs habitants de travailler dans des conditions humaines.

Seule une économie au service de l'homme pourra revitaliser les régions sous-développées en subventionnant non pas les produits mais la région pauvre où doivent être créées les infrastructures nécessaires à une production compétitive.

Chaque région doit avoir dans ses mains des organes de décision, des ressources de financement et des institutions de formation et d'industrialisation qui lui permettent de ne pas dépendre entièrement des décisions prises à Paris et de disposer d'une large marge d'autonomie économique dans le cadre de la planification nationale.

Cette politique de développement régional est seule à même de permettre la réduction progressive des disparités de salaires réels entre régions avancées et régions sous-industrialisées.

7 - Enfin, une politique du logement social est indispensable.

D'abord pour donner plus de mobilité aux travailleurs : le chef de famille ne se déplace pour trouver un nouvel emploi que s'il sait pouvoir loger sa famille pour un loyer correspondant à ses possibilités. Ensuite parce qu'une relance de la construction jouera un rôle moteur dans la reprise économique en procurant notamment des dizaines de milliers d'emplois supplémentaires. □

Adresse aux syndicats

Le bilan historique des rapports entre partis politiques et syndicats ouvriers en France n'est pas satisfaisant.

Un long passé de mauvaises relations a laissé derrière lui à la fois l'échec dans la transformation socialiste de la France et une grande méfiance dans les rapports entre les organisations. La pratique d'aujourd'hui est celle du contact de bon voisinage sans concertation réelle des luttes. Une telle concertation ne deviendra possible que si, à tout le moins, les syndicalistes n'ont plus l'impression que les politiques cherchent seulement à les utiliser. Mais cette crainte n'a pas aujourd'hui disparu.

Dans l'état des traditions politiques et syndicales françaises, cette situation pourrait durer. Mais elle est néfaste, car elle constitue une terrible limite aux offensives que mènent, chacun de leur côté, le mouvement syndical et les forces politiques socialistes.

L'histoire de ces quarante dernières années montre en effet que les victoires politiques de la gauche arrachent des succès plus importants pour les travailleurs quand le mouvement syndical est engagé profondément dans l'action, comme en 1936, et au contraire de ce qui s'est passé en 1956. De ce côté, le mouvement syndical ne peut pousser sa propre lutte jusqu'au bout, c'est-à-dire assez loin pour faire céder la résistance patronale, lorsque son action n'a pas de débouché politique immédiat. Le bilan relativement mince des journées nationales d'action de 1967 s'explique notamment de cette manière.

Enfin, chaque travailleur sait fort bien que si la gauche prend le pouvoir à l'issue du gaullisme, les batailles essentielles ne se livreront pas seulement au Parlement, mais dans l'ensemble du pays et des entreprises. Pour assurer le succès commun, ces batailles devront donc avoir des objectifs compatibles entre eux et si possible des objectifs communs.

Une nouvelle pratique des relations entre partis et syndicats est donc nécessaire pour parvenir, dans la confiance réciproque, à définir les objectifs communs et les conditions nécessaires pour assurer la complémentarité ou la convergence des luttes.

Cette pratique exige d'abord que soit rejetée toute conception tendant à la subordination du mouvement syndical aux forces politiques.

Le Parti Socialiste Unifié réaffirme sa déclaration de 1961 à Clichy, selon laquelle le front socialiste est une alliance à parts égales entre forces politiques, syndicales et sociales de toute nature. Il précise qu'à ses yeux cette position est non seulement une reconnaissance formelle de l'autonomie complète de décision du mouvement syndical pour ce qui lui est spécifique, c'est-à-dire principalement le choix des revendications et les moyens de les satisfaire, mais aussi de son droit d'inclure dans sa réflexion et sa stratégie les choix politiques qui l'orientent.

Mais l'action syndicale ne peut se borner au cadre de l'entreprise, pas plus que l'action politique ne se limite aux élections et au travail parlementaire. Dès qu'il ne s'agit plus seulement de la défense du travail mais de celle du travailleur dans tous ses intérêts, se posent des problèmes comme celui de l'emploi et de la Sécurité sociale, qui appellent une lutte conjointe.

Pour mener cette lutte les forces politiques et syndicales doivent trouver chacune de leur côté, des formes d'organisation et, ensemble, des procédures régulières de confrontation tant à la base qu'au sommet.

La reconnaissance de l'autonomie de décision du mouvement syndical a conduit les forces politiques socialistes à ne jamais discuter le droit des organisations syndicales à s'organiser en dehors de l'entreprise, sur une base géographique, pour mener les luttes qui ont un caractère politique à cause de leur dimension inter-professionnelle, et du fait que l'interlocuteur est le plus souvent l'Etat.

Réciproquement, les partis politiques doi-

vent s'organiser pour remplir leur tâche d'explication politique permanente et pour faire constamment comprendre aux travailleurs les liens entre leur situation quotidienne, leur situation dans les entreprises et une politique générale; ils doivent s'adresser non seulement aux électeurs, mais à l'ensemble des habitants de ce pays, partout où ils sont groupés, aux consommateurs groupés dans leurs coopératives, aux habitants groupés dans leurs communes ou leurs conseils de résidents, et surtout aux travailleurs groupés sur le lieu de leur travail. A défaut la pratique politique socialiste se bornerait à l'électoratisme.

Le respect de l'autonomie du mouvement syndical suppose que les partis politiques, notamment lorsqu'ils sont organisés sur le plan de l'entreprise, ne cherchent pas à intervenir dans la détermination de la stratégie et de la tactique syndicales. Ils ont pour tâche essentielle d'analyser les données politiques de l'action, de les lier à une orientation d'ensemble et de mener sur ces bases le travail politique proprement dit.

Une pratique nouvelle des relations entre partis et syndicats, fondée sur le respect par chacun de la complète liberté de l'autre, n'exige pas seulement que des structures correctes soient mises en place, leurs objectifs délimités et des procédures de contact régulier mises au point. Cette pratique nouvelle exige aussi que chaque type d'organisation assure son autonomie en remplissant pleinement les fonctions qu'il a dans la lutte commune.

Les partis de gauche ne peuvent vaincre que s'ils ont un programme commun cohérent. Le programme traitera nécessairement de certains aspects de la politique économique et sociale qui intéressent directement les travailleurs. L'autonomie du mouvement syndical suppose que sur de tels points les forces politiques ne décident pas seules.

L'affirmation par le mouvement syndical de ses objectifs les plus généraux et son intervention auprès des forces politiques pour que ces objectifs soient pris en considération, n'impliquent en rien pour les syndicalistes l'abandon de la moindre liberté de leur part sur le jugement qu'ils devront porter en ce qui concerne l'application par les forces politiques du programme adopté et les conséquences pratiques à en tirer.

Mais à défaut de l'affirmation nette par le mouvement syndical de ses objectifs, la décision serait exclusivement politique, ce qui revient à dire que le mouvement syndical serait réduit à n'être qu'un groupement de défense catégorielle, ou une courroie de transmission.

Deux questions, que rencontrent aujourd'hui les formations politiques dans leurs délibérations, illustrent cette analyse.

La gauche entend transformer les structures économiques de ce pays, notamment procéder à certaines nationalisations, et démocratiser la planification. Dans le secteur public comme dans l'organisation du Plan, de quel pouvoir veut disposer le mouvement syndical? Selon qu'il veut n'être en rien lié à aucune décision pour les mieux contester toutes, qu'il veut disposer d'un pouvoir institutionnalisé de contrôle, ou qu'il veut assurer à terme la gestion ouvrière, les positions qu'il prendra sur ces deux points seront différentes. S'il s'exprime, le dialogue dans l'autonomie réciproque est possible avec les forces politiques. S'il se tait, les politiques préjugeront de ses intentions, et la stratégie syndicale, bon gré mal gré, en sera modifiée.

De même il n'est pas de gouvernement, et surtout de gouvernement socialiste, qui ne cherche à agir sur la distribution des revenus. A chaque moment, la production nationale est une donnée limitée, seule sa répartition fait question. Au-delà de la liquidation des profits parasitaires et des rentes de monopole, le gouvernement socialiste devra agir sur la répartition des revenus et notamment sur celle des salaires. Le mouvement socialiste entend construire une société plus égalitaire, c'est-à-dire qu'il entend se faire juge du degré d'inégalité admis-

sible entre les rémunérations en fonction de l'inégalité des qualifications. Si le mouvement syndical est prêt à proposer sa vision de la hiérarchie souhaitable, alors, de nouveau, le dialogue dans l'autonomie réciproque est possible avec les forces politiques. S'il se tait une fois de plus les forces politiques préjugeront de sa décision et l'autonomie aura vécu.

Ces questions ne sont pas les seules. Elles suffisent pourtant à montrer à quel point le programme commun ne pourra être imposé par une lutte commune que si les objectifs sont bien élaborés de concert, seul moyen de vérifier qu'ils correspondent aux intérêts des travailleurs.

Le Parti Socialiste Unifié, pour sa part, n'a pas d'autre intention. □

Droits syndicaux

La répression patronale qui se développe depuis les événements de mai ne fait que rendre plus actuelle la résolution votée par le Conseil dont on publie ici des extraits.

● **PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS ABUSIFS** : la preuve de la légitimité de la rupture du contrat de travail par l'employeur lui incomberait.

● **PROTECTION DE L'IMPLANTATION ET DE L'ACTION SYNDICALE DANS L'ENTREPRISE** (par exemple : interdiction de la résolution judiciaire du contrat de travail, réintégration obligatoire lorsqu'un licenciement est refusé par l'inspection du travail ou les tribunaux...) en mettant l'accent tout particulièrement sur les cas des petites entreprises.

Actuellement, les petites et moyennes entreprises (de moins de 50 employés) sont particulièrement livrées au pouvoir discrétionnaire du patronat et ce d'autant plus qu'elles sont les premières atteintes par la situation économique. Inapplication des règles de sécurité, absence de délégués, chasse aux militants syndicaux et même à tous ceux qui envisagent d'entreprendre une action, mépris des conventions collectives étendues, non respect du SMIG sont les traits ordinaires du comportement patronal dans ces entreprises.

L'inspection du travail est à la fois impuissante et parfois complice. La réforme de cette institution doit être mise à l'étude.

Il s'agit de donner aux syndicats les moyens de connaître la réalité de ces petites entreprises et aux travailleurs la possibilité de se défendre et de s'organiser par la création, en particulier, de délégués syndicaux auprès de l'inspection du travail.

Représentant les organisations syndicales représentatives, ils ont les droits d'entrée, d'enquête et d'investigation des inspecteurs du travail avec les mêmes réserves et obligations que ces derniers. Ils établissent des rapports à l'inspection du travail dont ils peuvent adresser copie au syndicat qui les a mandatés.

● **PROTECTION DU DROIT DE GREVE**.

● **PROTECTION DE LA SECURITE DE L'EMPLOI** :

Il faut donner un contenu à l'affirmation constitutionnelle du droit au travail ce qui implique la responsabilité du chef d'entreprise vis-à-vis des travailleurs dont il a utilisé pendant un certain temps la force de travail et les capacités.

Le licenciement sans reclassement du travailleur doit être interdit.

Actuellement, le motif économique de la bonne marche de l'entreprise invoqué par l'employeur justifie tous les licenciements. — Par la création de « commissions paritaires de l'emploi ».

Composées de délégués des organisations syndicales représentatives et de délégués patronaux et placées sous l'autorité de l'inspection du travail elles étudient tout licenciement individuel ou collectif fondé sur des motifs économiques.

Elles peuvent s'adjoindre à titre consultatif des experts techniciens de la branche industrielle de l'entreprise demandant le licenciement et d'experts comptables. L'employeur sera tenu de fournir à la commission tous renseignements de nature à permettre de contrôler la nécessité du licenciement.

— Par la mise en échec de moyens détournés employés par le patronat tels que travail temporaire ou location de main-d'œuvre.

Mais cette augmentation de la protection ne peut suffire : c'est l'esprit même du droit du travail qu'il convient de modifier; ce droit n'est actuellement qu'un sous-produit du droit de propriété tel qu'il était conçu par le capitalisme libéral du XIX^e siècle l'entreprise est un moyen de profit et le capitaliste est seul juge des moyens à employer pour recueillir le maximum de profit.

L'application bienveillante de ces principes par les tribunaux voire par l'inspection du travail (les enquêtes menées par les Fédérations du Parti l'ont montré) a pour résultat de n'exposer les patrons qui ne respectent pas les diverses règles du droit du travail qu'à des pénalités dérisoires.

Il faut aller très loin en ce domaine et frapper de peines d'emprisonnement les employeurs qui délibérément et frauduleusement ne respectent pas les devoirs qu'ils ont vis-à-vis de leurs employés.

1 - La déchéance.

De même qu'en matière commerciale, la faillite se contente d'empêcher un commerçant qui n'a pas rempli ses obligations commerciales de continuer à exercer, même s'il n'a pas commis de manœuvres frauduleuses, nous pensons que l'employeur qui n'a pas été capable de respecter l'engagement qu'il prend vis-à-vis de l'homme auquel il a pris sa force de travail doit être frappé de la déchéance.

Proposition : la commission paritaire de l'emploi pourra conclure à la déchéance de l'employeur.

La déchéance sera une peine accessoire pouvant être prononcée par toutes les juridictions répressives, qui condamnent les employeurs pour infraction aux règles du droit du travail de toutes natures. Elle sera obligatoirement prononcée dans certains cas graves et en cas de récidive.

2 - Sanctions contre les employeurs.

A la limite il devrait être possible de confier à la Cour d'assises le soin de juger certains employeurs.

Nous avons déjà proposé d'appliquer de lourdes sanctions correctionnelles tirées de l'article 414 du Code Pénal, aux employeurs :

— qui ont porté atteinte à la liberté syndicale;

— qui ont porté atteinte au droit de grève.

D'autres sanctions correctionnelles doivent être envisagées.

Proposition : peine d'emprisonnement pour les employeurs qui ont porté atteinte aux prérogatives des délégués du personnel, ou du comité d'entreprise.

— peine d'emprisonnement pour les employeurs qui n'ont pas respecté les règles imposées en matière de licenciement pour motif économique.

— peine d'emprisonnement pour les employeurs qui ont congédié un employé pour un motif inexact, etc.

3 - Intervention du syndicat.

Le droit qui lui est reconnu par l'article 11 du Livre III du Code du Travail est encore contesté. Il faut que le syndicat soit maître de saisir directement et en toutes circonstances les juridictions répressives chaque fois qu'une infraction pénale au droit du travail a été commise.

Proposition : les syndicats pourront exercer tous les droits réservés à la partie civile chaque fois que des faits constitueront une infraction pénalement répressible aux règles édictées par le Code du Travail. Ils seront dispensés du cautionnement. □

que, intégrée dans l'économie générale et qui soit en même temps organisée et conduite par les travailleurs paysans eux-mêmes.

L'économie agricole doit être intégrée dans l'économie nationale et son développement doit être prévu par le Plan. Celui-ci fixe des objectifs de production par produit et par région et garantit aux agriculteurs un revenu minimum.

Le P.S.U. défend une politique d'expansion de l'activité agricole, ce qui pose le problème essentiel des débouchés. Certes, la demande réelle sur le plan intérieur n'est pas satisfaite ; mais la France dépendant est condamnée à exporter. Dans cette perspective, le Marché commun présente un intérêt certain s'il ne laisse pas les grands trusts dominer l'évolution des productions et des débouchés. L'agriculture européenne doit être organisée, elle doit prévoir l'orientation des productions, l'harmonisation des politiques sociales et des politiques d'aménagement des structures.

REGIME FONCIER ET AMENAGEMENT RURAL

Le P.S.U. constate que seules les exploitations disposent de surfaces importantes, bien équipées et spécialisées ont la possibilité de tirer profit du progrès technique. Dans le système capitaliste actuel, la concentration s'opère au profit exclusif des plus riches. Certains dirigeants syndicaux espèrent enrayer cette évolution en offrant la terre à des sociétés anonymes à base de capitaux bancaires. Une telle politique précipitera l'ensemble des paysans dans un salariat de seconde zone.

Seule une politique socialiste permettra aux agriculteurs d'opérer eux-mêmes cette concentration et de résoudre le difficile problème des successions.

Des sociétés foncières à capitaux publics doivent disposer d'un droit de préemption sur l'achat de l'ensemble des terres mises en vente. Le prix de la terre sera fixé en fonction de sa valeur productive afin de briser toute spéculation. Ces sociétés constitueront des exploitations viables qui seront ensuite louées à long terme aux paysans selon des critères d'ordre essentiellement professionnel et social. Cette politique ne signifie pas une collectivisation de type étatique et bureaucratique, car les sociétés foncières seront cogérées par les agriculteurs. De plus, la forme de gestion de ces exploitations devra être communautaire afin de permettre la spécialisation, des conditions de vie plus favorables, une dissociation de la famille et de l'entreprise et un statut identique pour tous les travailleurs.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le pouvoir gaulliste entend limiter le rôle de l'agriculteur à celui de

fabricant d'un produit brut lié par contrat avec des firmes industrielles qui assurent les produits de transformation et de commercialisation. Cette politique dite contractuelle met l'agriculture sous la dépendance totale des grands trusts qui contrôlent effectivement le marché et qui retiennent de la valeur de l'essence de sa valeur.

Le P.S.U., qui considère le processus d'intégration comme une nécessité économique, entend qu'il soit conduit par et au profit des agriculteurs. L'Etat favorisera et soutiendra les organismes de type coopératif, les incitera à se regrouper en unités importantes et à intégrer tous les aspects de l'activité : production, transformation, commercialisation, afin que les agriculteurs bénéficient pleinement des résultats financiers de leur activité principale.

RECONVERSION, RETRAITE, ENSEIGNEMENT, ORIENTATION, HABITAT, VULGARISATION

Tous ces problèmes doivent être réglés conformément aux principes et aux propositions contenues dans les autres chapitres du programme.

Le producteur agricole et sa famille doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres travailleurs, ce qui implique une véritable décentralisation de l'école et des centres de formation et d'orientation (sous l'égide du Service national de l'éducation), et des activités culturelles. La vulgarisation agricole rentre dans le cadre de l'éducation permanente et doit être développée (une large place étant laissée aux agriculteurs groupés).

LE SALARIAT AGRICOLE

Les salariés de l'agriculture connaissent une existence misérable. Le P.S.U. propose que soient rendus obligatoires des contrats de travail leur assurant la sécurité de l'emploi et un revenu décent. Ils pourront devenir exploitants dans le cadre des entreprises communautaires créées par les sociétés foncières ou cogestionnaires des différents types de coopératives.

III. - Planifier l'économie pour assurer le progrès.

Le régime gaulliste a porté au développement de la planification des coups très durs ; il a encore réduit

la portée des consultations ; il a écarté des objectifs jugés essentiels par les organisations syndicales, il a brisé les moyens d'exécution les plus sûrs. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que beaucoup s'en désintéressent. Cependant la Gauche ne doit pas abandonner l'idée de plan, parce que, après l'avoir détournée à son profit, le régime capitaliste tend à remettre en cause son existence même.

Nous pensons au contraire que la planification démocratique est le seul régime convenant à l'économie française. Le plan est l'instrument qui permet à la masse des travailleurs d'exprimer ses préférences et d'assumer ses responsabilités, il est une arme pour briser les résistances aux progrès de la démocratie, il est pour nous un des moyens essentiels pour atteindre les objectifs fondamentaux. C'est le premier fondement du socialisme.

Dès lors le plan doit être le cadre de toute l'activité nationale, il doit s'imposer au gouvernement, aux administrations et à toutes les industries. Il ne peut pas subsister de secteur non planifié, mais cela ne veut pas dire que le plan fixe des objectifs particuliers à chacun des producteurs pris individuellement : l'initiative des centres de décision peuvent subsister et l'observation des marchés permet de tenir compte des choix spontanés des consommateurs là où les propriétés nationales ne sont pas en cause.

Le P.S.U. estime que tout de suite après les élections, un gouvernement de gauche devrait réparer un nouveau plan. Compte tenu des délais nécessités par toute consultation étendue et par la complexité des travaux, ceci ne peut concerner qu'un sixième plan débutant en 1969. En 1967 et 68 un programme « intérimaire » sera suivi, qui permettra de mieux faire démarrer le nouveau plan et qui, surtout, comportera les réformes décisives pour établir le nouveau pouvoir économique.

Il faudra en effet des changements très nets par rapport aux évolutions actuelles dans les domaines de la distribution des revenus, de l'imposition fiscale et de la répartition géographique des investissements. Il faudra également des réformes immédiates sans lesquelles le nouveau plan se heurterait à des obstacles insurmontables : nationalisations — ré-

forme fiscale — abolition de la spéculation foncière — organisation des administrations nationales et locales — refonte des procédures budgétaires et du système bancaire.

Le P.S.U. propose donc :

— une élaboration plus démocratique du Plan : les différents choix possibles sont discutés au niveau national par l'ensemble des forces sociales du pays, consultées dans l'Assemblée Economique, en même temps que par la représentation politique nationale. Les assemblées régionales sont consultées pour la définition des besoins prioritaires, puis, après établissement des programmes nationaux, les assemblées régionales sont chargées d'établir de véritables plans régionaux articulés vers le Plan national et comportant un budget pluri-annuel ; elles ont un large pouvoir de répartition et d'adaptation des ressources consacrées aux équipements à l'intérieur de la région, en fonction des besoins prioritaires qu'elles ont définis ;

— des organes d'exécution : a) un ministère du Plan sera créé ; il réunira les grandes directions de conception : Commissariat au Plan, Aménagement du Territoire, Budget, Prévision, Trésor et Crédit ; il aura autorité sur les autres ministères économiques, en particulier sur le ministère des Finances, limité aux grands services d'exécution. Auprès de chaque ministère, une commission consultative composée à l'image du Conseil Economique et Social, donnera un avis sur les décisions prises par l'administration et vérifiera leur conformité au Plan.

b) Une direction centralisée du crédit rattachée au ministère du Plan organisera le contrôle des investissements par la surveillance de l'auto-financement, la gestion des épargnes collectées par les intermédiaires financiers et la tutelle du marché financier.

Cette direction s'appuiera sur la Banque de France dont les statuts auront été modifiés, sur une banque nationale des investissements et sur le réseau des banques, la Caisse des Dépôts, le Crédit National.

c) Des plans de développement obligatoires pour chaque grande entreprise privée ou publique.

d) Des plans de développement des agglomérations et des collectivités locales. □



III. Pour une politique de coopération internationale

Les objectifs fondamentaux d'une politique étrangère socialiste sont :

- la consolidation de la paix par la coexistence pacifique entre les nations et le désarmement général;
- la construction d'une Europe démocratique et socialiste indépendante à l'égard des super-grandes puissances;
- l'appui aux forces progressistes du tiers monde en vue d'assurer le développement économique de leur pays, condition de leur évolution démocratique.

A - La coexistence pacifique et le désarmement.

Les dangers d'une troisième guerre mondiale semblent s'être quelque peu atténués depuis que s'est réalisée entre les super-grandes puissances détentrices d'un fort armement atomique une sorte d'équilibre de la terreur, mais la paix demeure encore fragile : des conflits locaux surgissent et se développent (Vietnam, Proche-Orient), des zones de trouble s'étendent en Afrique méridionale ou en Amérique latine qui peuvent à tout moment constituer des foyers de plus large conflagration.

La paix mondiale ne sera véritablement assurée que par le désarmement général assorti d'un mécanisme de règlement pacifique de tous les conflits sous l'égide d'une organisation internationale groupant effectivement toutes les nations du monde.

Il ne dépend pas de notre pays seul que ce but soit atteint, mais il peut chercher à s'en rapprocher au lieu de s'en détourner comme le fait la politique gaulliste basée uniquement sur le jeu des forces antagoniques et la pratique du système classique des alliances et renversements d'alliances au gré des caprices du souverain; de Gaulle n'a que raileries pour l'O.N.U., laisse inoccupée la place de la France à la Conférence de Genève et refuse de signer l'accord de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires.

Un gouvernement de gauche devrait prendre des initiatives hardies pour le renforcement de la sécurité collective et la mise en œuvre du désarmement général simultané et contrôlé.

La France doit sans plus tarder occuper le siège qui lui est réservé à la Conférence du Désarmement de Genève, que de Gaulle a décidé de

boycotter. Les travaux de cet organisme sont d'une lenteur décevante, il y aurait lieu de les animer en organisant une campagne d'opinion internationale et en liant le problème du désarmement à celui de l'aide internationale au tiers monde; il appartiendrait à un gouvernement de gauche français de proposer que la moitié au moins de la réduction des dépenses militaires réalisée grâce à des accords internationaux soit affectée au développement économique du tiers monde sous l'égide de l'O.N.U. Il faut rappeler aussi à l'opinion française qu'Américains et Soviétiques attachent de l'importance aux travaux de Genève et que leurs meilleurs spécialistes s'y consacrent et que les gouvernements de ces pays ont, en effet, compris que la course aux armements atomiques peut conduire le monde à la destruction générale.

La France doit immédiatement ratifier et appliquer l'accord de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'air, dans l'eau et sur terre, et proposer son extension aux explosions souterraines.

Au lieu de mépriser l'O.N.U. comme de Gaulle le fait trop souvent, un gouvernement de gauche œuvrera à son renforcement. Il faut admettre à l'O.N.U. tous les Etats existants mais il faut aussi renforcer les pouvoirs de l'O.N.U. en veillant à ce qu'elle ne tombe pas sous l'emprise d'une super-grande puissance; à cette fin, il y aura lieu de réformer la Charte des Nations unies de façon à ce que cette organisation puisse représenter plus valablement les différents peuples avec leur importance relative, ne soit donc plus dominée par une grande puissance appuyée sur les votes de nombreux satellites, rende dès lors inutile le procédé du veto et permette ainsi la mise en place d'un organisme d'exécution efficace des décisions de l'O.N.U.

Si la coexistence pacifique nécessite la non-ingérence de l'O.N.U. dans les affaires intérieures d'un pays, un commissariat aux droits de l'homme de l'O.N.U. doit être fondé et doté au moins de pouvoir d'enquête en cas de violation flagrante de la déclaration internationale des droits de l'homme. Parallèlement au désarmement des nations, doit se constituer une force armée internationale permanente capable de faire exécuter les décisions de l'O.N.U. et les arrêts de la Cour internationale de justice et susceptible d'assurer la surveillance des frontières entre pays en conflit :

Nous n'ignorons pas que la créa-

tion d'un tel ordre international est une œuvre de longue haleine dont la réalisation pose le règlement d'un certain nombre de problèmes qui créent des zones de friction dans le monde.

LA GUERRE DU VIETNAM

Notre préoccupation la plus urgente est évidemment celle du règlement pacifique du conflit vietnamien qui prend chaque jour une gravité croissante sur le plan de l'escalade des opérations militaires, comme sur le plan des risques d'extension internationale.

Le P.S.U. dénonce énergiquement l'agression commise par le gouvernement des U.S.A. contre le peuple vietnamien. Celui-ci subit, au Sud comme au Nord, une véritable guerre d'extermination qui atteint les infrastructures économiques permettant à la population de survivre, aussi bien que les installations militaires.

En Asie du Sud-Est aujourd'hui, comme hier à Cuba, à Saint-Domingue ou dans d'autres points chauds de l'Amérique latine, les Nord-Américains entendent faire la démonstration que les luttes révolutionnaires de libération nationale et sociale ne peuvent déboucher sur un suc-

cès, nulle part dans le monde. L'impérialisme des U.S.A. travaille plus que jamais à l'établissement de son hégémonie sur tout le monde non communiste. Pour être efficace, notre lutte doit donc dépasser le cadre national et retrouver la solidarité des socialistes et des pacifistes du monde entier.

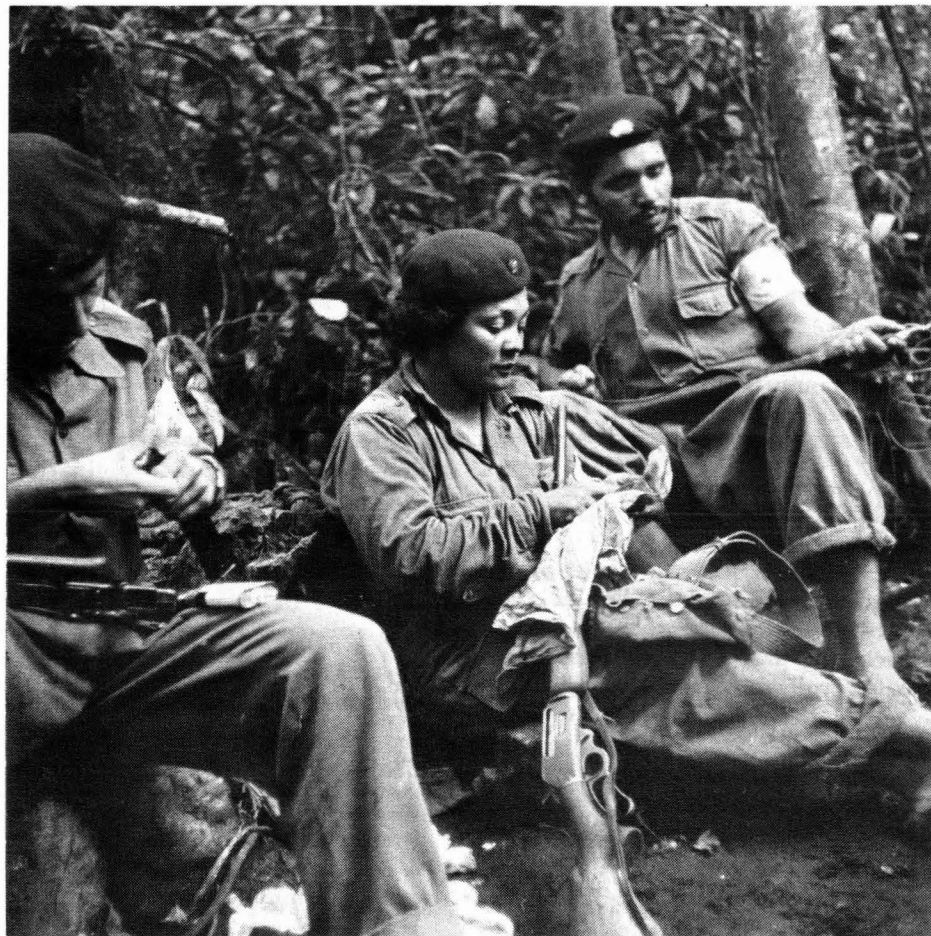
Le P.S.U. affirme que la solution d'un tel conflit ne peut reposer que sur les principes suivants :

- le droit du peuple du Sud-Vietnam à disposer de lui-même;
- la vocation à l'unité nationale des peuples des deux Vietnams;
- la neutralité du pays par l'évacuation, au moins dans un terme à déterminer par la négociation, de l'ensemble des troupes des U.S.A. et de leurs satellites;
- l'ouverture de la négociation avec le véritable interlocuteur, le Vietcong.

Le P.S.U. assure le peuple vietnamien de sa solidarité agissante. Il participe à toutes les actions menées contre cette guerre, travaille à leur unification et à leur intensification au sein d'un organisme national unique et recherche les liaisons internationales nécessaires à l'élargissement efficace des luttes.



Mettre un terme au génocide.



LE PROBLEME ALLEMAND

Le problème allemand conserve un caractère dangereux tant qu'un traité de paix ne sera pas signé entre toutes les puissances ayant été en guerre avec l'Allemagne et un gouvernement pouvant parler au nom de l'ensemble de ce pays.

Par antiaméricanisme, de Gaulle lui-même a encouragé la renaissance d'un nationalisme allemand qui prend aujourd'hui l'allure d'une menace néo-nazie. Pour parvenir à un règlement du problème germanique, il faut assurer la réunification des deux Allemagnes par la création d'une confédération, chacun des deux territoires conservant pour une durée indéterminée son régime économique et politique particulier, les deux gouvernements confédérés devant reconnaître solennellement les frontières actuelles de l'Allemagne. Les Etats voisins de l'Allemagne pourront alors constituer avec elle une zone de désengagement nucléaire, mais dès maintenant tout accès aux armes atomiques doit être refusé aux deux gouvernements allemands.

SOLIDARITE AVEC LES LUTTES D'EMANCIPATION

La gauche au pouvoir en France devra aussi manifester sa solidarité diplomatique, morale et matérielle avec les peuples des pays en voie de développement qui sont encore en lutte pour leur émancipation politique et économique. Une attention particulière devra être portée au peuple angolais et au problème rhodésien. Toute fourniture d'armes aux racistes des régimes d'apartheid

en Afrique du Sud devra cesser. La France ne doit plus continuer de soutenir de tels régimes à l'O.N.U., directement ou indirectement par son abstention. Elle doit, au contraire, se mêler de manière déterminée à ceux qui les dénoncent et qui préconisent une lutte internationale contre eux.

ISRAEL ET LES PAYS ARABES

Un gouvernement de gauche français devra également prendre des initiatives en vue du règlement ou, en attendant celui-ci, de la non-extension sous des formes belliqueuses d'un certain nombre de conflits régionaux susceptibles de mettre en danger la paix mondiale, tel le pénible et permanent affrontement entre Israël et ses voisins arabes.

Deux problèmes essentiels de notre époque retiennent plus particulièrement l'attention de la gauche française : celui de la construction européenne et celui des rapports avec le tiers monde.

B - La construction européenne.

Le P.S.U. est le seul parti à vouloir à la fois la construction et le développement d'une Europe démocratique et socialiste et son indépendance à l'égard des U.S.A.

Ce n'est qu'à l'échelle européenne que pourra être assurée l'indépendance économique des peuples de l'ancien continent; les rodomontades de De Gaulle n'empêchent pas la domination de plus en plus accentuée de grandes entreprises françaises par le capital américain (l'exemple des machines Bull placées sous

le contrôle de la General Electric est loin d'être isolé). La poursuite de cette pénétration aboutirait dans un délai rapproché à la vassalisation complète de l'économie française comme d'ailleurs de celle des autres pays d'Europe occidentale. La résistance à ce courant n'est possible que dans le cadre des développements d'une économie européenne.

A la limitation et au contrôle des investissements américains doit correspondre l'établissement d'une programmation européenne, d'abord dans le cadre du Marché commun, puis dans un cadre plus large. On peut imaginer de faire vivre ensemble des pays à économie libérale et des pays à économie planifiée. On ne peut pas faire coexister des systèmes libéraux et dirigistes sans insérer cette coexistence dans le cadre d'une certaine planification commune, ou alors ce seraient les pays à économie planifiée qui feraient les frais de l'opération. C'est à l'échelle européenne que pourra le mieux se réaliser le développement de la recherche scientifique, des techniques et des industries d'avant-garde (électronique, énergie atomique, recherches spatiales : dans ce domaine, il faut mettre sur pied de grands complexes européens).

Mais l'Europe que nous voulons construire ne saurait être la petite Europe des Six, dominée par une technocratie alliée aux cartels internationaux. A cette Europe réactionnaire, nous entendons opposer l'Europe des travailleurs. Les organisations syndicales doivent, sans aucune discrimination, pénétrer dans les organismes de la communauté économique européenne et y jouer un rôle actif, en vue d'assurer le plein emploi; l'égalisation des rémunérations et des conditions de vie des différentes catégories de travailleurs, l'essor des régions insuffisamment développées.

La démocratisation de l'Europe suppose aussi un contrôle plus démocratique des organismes directeurs de l'économie européenne (exécutif des différentes communautés).

Un gouvernement de gauche recherchera l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves au Marché commun et leur participation sur les mêmes bases que les autres pays aux organismes qui en sont issus.

Les démocraties populaires de l'Est devraient également pouvoir trouver leur place dans cette Europe si elles le désiraient.

Une Europe élargie pourrait alors, dans la mesure où cela ne contrarierait pas cet élargissement, évoluer vers des formes d'intégration politique, institutions politiques, assemblées élues au suffrage universel, politique étrangère commune, etc.

Mais une Europe unie ne sera vraiment maîtresse d'elle-même que si elle est politiquement et militairement indépendante à l'égard des

U.S.A. Le refus de ces conditions par les partenaires de la France risque de retarder la construction politique de l'Europe.

Nous ne nous faisons donc pas d'illusions et savons que l'édification politique d'une Europe démocratique, libérée de la tutelle américaine, dépendra de nombreux facteurs dont le peuple français ne sera pas seul maître.

Cependant, si la gauche française au pouvoir s'engageait résolument dans cette direction, elle aurait des possibilités d'y entraîner d'autres forces de la gauche européenne qui commencent à ne plus voir les problèmes de politique internationale comme à l'époque de la guerre froide. Tant que les conditions politiques de construction d'une Europe pleinement indépendante à l'égard des super-grandes puissances ne seront pas remplies, la gauche française au pouvoir devra poursuivre la politique de désengagement de la France à l'égard des U.S.A. et de meilleure entente avec les pays socialistes. Dans ces domaines, les initiatives prises par de Gaulle, pour des motifs différents des nôtres, créent une situation irréversible.

La gauche tout entière doit rompre avec les perspectives atlantiques. Cela implique :

- la renonciation à tout retour en arrière par rapport aux décisions gaullistes relatives à l'O.T.A.N.;
- le refus de la reconduction du Pacte Atlantique en 1969;
- la définition d'une politique active de désengagement économique en ce qui concerne notre sujétion au capitalisme nord-américain;
- la construction d'une véritable politique française d'indépendance, en coopération avec tous les peuples, c'est-à-dire dans un éclairage internationaliste, et non, comme le gaullisme, dans un éclairage étroitement nationaliste.

C - Rapports avec le tiers monde.

Il en est de même pour notre politique à l'égard du tiers monde où de Gaulle jouit d'un prestige incontestable parce qu'il a finalement, par réalisme, et afin de s'en servir comme d'un tremplin pour sa politique de prestige, accepté d'achever la décolonisation de la plupart des anciennes possessions françaises alors qu'il avait été appelé au pouvoir pour les conserver.

La politique de coopération technique et culturelle avec les pays sous-développés alliés à la France par des accords particuliers doit être poursuivie et étendue à la Guinée, que de Gaulle a mise en quarantaine en 1958, pour punir le peuple guinéen d'avoir eu l'audace de prendre l'indépendance avant qu'il ne l'accorde aux autres pays de l'Afrique française.



Le fossé de la faim.

Agip

Cette forme de coopération, est utile aux peuples sous-développés, à condition qu'elle ne soit assortie d'aucune condition politique, mais en tout état de cause, elle est insuffisante pour les aider à sortir du sous-développement. L'écart entre le niveau de vie du tiers monde et celui des pays industrialisés ne cesse de s'accroître. On a calculé que les pertes qu'ils ont subies du fait de la baisse relative des prix des produits qu'ils exportent, depuis dix ans, sont presque supérieures à l'aide financière qu'ils ont reçue. Il faut donc modifier radicalement les rapports économiques entre pays industrialisés et pays en voie de développement, en facilitant l'industrialisation des derniers et l'écoulement privilégié de leur production sur le marché européen jusqu'à ce qu'ils aient atteint un stade de développement suffisant. Cette reconversion économique ne saurait nuire à l'économie européenne car, plus les pays du tiers monde s'enrichiront, plus ils pourront importer de produits qu'ils ne sont pas encore aptes à fabriquer.

Cette modification progressive des échanges commerciaux avec les pays sous-développés nécessitera une nouvelle diversification de la production mondiale et de nouvelles adaptations de la production européenne. Elle sera plus aisément réalisable à l'échelle européenne qu'à l'échelle nationale; elle pourrait être complétée par l'aide mondiale provenant du désarmement, que nous avons évoquée ci-dessus.

Pour être humainement efficace, l'aide technique, culturelle, économi-

que accrue aux pays en voie de développement doit répondre à un certain nombre d'impératifs :

1° Elle ne doit pas être orientée exclusivement vers les grosses infrastructures destinées à soutenir l'installation d'entreprises capitalistes, mais s'attacher, prioritairement, aux réalisations plus modestes, immédiatement utiles à l'ensemble de la population;

2° Elle ne doit pas mettre en place des réalisations techniques sans les accompagner de la formation d'une main-d'œuvre autochtone spécialisée, capable d'en assurer la totale prise en charge, aussi bien du point de vue technique que du point de vue du contrôle collectif des moyens de production;

3° Elle doit donc s'attacher d'abord à l'éducation généralisée des pays en voie de développement. La lutte contre l'analphabétisme ne peut plus suffire. L'U.N.E.S.C.O. elle-même vient de le reconnaître. La mise en place d'une infrastructure culturelle, l'accélération de l'éducation professionnelle, ménagère, sanitaire, principalement en milieu rural, doivent permettre de freiner la paupérisation provoquée par l'urbanisation et de créer un encadrement ouvrier et paysan, capable d'assurer l'autogestion technique et idéologique;

4° Elle doit se refuser à toute aide financière aux dépenses de prestige du décorum de l'Etat, de la bureaucratie parasitaire au sommet, et surtout de la constitution d'armées nationales. Déjà, la politique gaulliste,

comme déjà celle des derniers gouvernements de la IV^e République, a contribué à la balkanisation de l'Afrique. Il faut que les indépendances récemment acquises soient garanties par l'O.N.U., mais non par le développement de forces armées, à la fois trop coûteuses pour ces pays pauvres et insuffisantes pour assurer leur défense — de toute façon, aucun pays sous-développé ne saurait acquérir un armement comparable à celui des grandes puissances. Toute fourniture militaire aux pays afro-asiatiques ne pourrait que les inciter à se lancer dans la course aux armements et développer chez eux des foyers de trouble. L'aide militaire pourrait toutefois s'avérer nécessaire en faveur d'un pays faisant l'objet d'une agression flagrante, comme c'est le cas pour le Vietnam aujourd'hui.

Les propositions que formule ainsi le P.S.U. permettent de répondre aux questions que se posent avec angoisse tous les peuples de notre planète qui ne veulent pas connaître les horreurs d'une troisième guerre mondiale.

Elles sont seules susceptibles d'assurer définitivement le règlement pacifique des conflits latents ou aigus, d'accélérer le progrès économique et social et la marche au socialisme dans le monde, de sortir les deux tiers de l'humanité de l'affreuse misère où ils sont plongés par les séqueles de l'impérialisme, et d'atteindre progressivement l'un des buts fondamentaux du socialisme : l'édification d'une société internationale harmonieuse.

D - Une armée intégrée dans la nation.

La politique de défense de la France, telle qu'elle serait pratiquée par un gouvernement de gauche au pouvoir, se replace nécessairement dans le cadre de l'effort international, tel qu'il a été défini dans le texte relatif à la politique étrangère. L'action devra donc être orientée dans le sens d'un plan de désarmement progressif et contrôlé et d'une politique de renforcement des organismes internationaux d'arbitrage (O.N.U.) qui pourront devenir les organismes internationaux de pacification. Mais elle devra tenir également compte de la double réalité suivante :

1° Le monde, malgré les progrès de la coexistence pacifique, demeure dans un climat d'opposition de deux blocs atomiquement égaux;

2° L'armée, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, constituera un noyau actif de résistance aux mesures de transition vers le socialisme qui seront prises par la gauche au pouvoir. Il faut donc mettre fin au vieux conflit entre l'armée et la nation et pour cela faire les réformes de structures indispensables.

La guerre moderne se réduit de plus en plus nettement à deux types : la guerre atomique et la guerre subversive, dans laquelle les distinctions entre civils et militaires s'effacent et dans laquelle les éléments idéologiques jouent un rôle déterminant.

Pour répondre à ces réalités, il faut créer :

- une force armée très décentralisée, en petites unités locales, civiles, fortement intégrées à la vie de la région;
- un quadrillage permanent de cadres pour assurer une levée ultrarapide des troupes, l'armement local et les transmissions.

Dans ce cadre, il faudrait :

1° Assurer un service militaire universel différencié très bref (trois mois pourraient suffire, avec de brèves périodes de recyclage), pour assurer l'armement technique de tous;

2° Renforcer, au sein d'une Education nationale réformée (voir programme Enseignement), le brassage social, l'éducation du citoyen, le sens de la communauté nationale qui étaient autrefois attendus d'un long service militaire obligatoire;

3° Former l'encadrement technique indispensable par un service militaire plus long, pouvant se transformer en métier permanent, pour des hommes issus d'un volontariat;

4° Garder le contrôle politique de l'ensemble de ces deux services et principalement de la formation des cadres d'une nouvelle « Administration de la Défense nationale ».

En ce qui concerne la force de frappe :

1° La situation actuelle d'équilibre international de la terreur assure une sorte de sécurité;

2° L'acquisition de l'arme atomique par d'autres nations, l'encouragement à la dissémination apportent au contraire de nouvelles menaces graves de déséquilibre et donc de conflits;

3° La compétition entre les nations ne se situe pas au niveau de la panoplie atomique mais au niveau du développement scientifique, technologique, économique. L'indépendance nationale passe d'abord par cette croissance pacifique;

4° La solution n'est pas dans le report de l'ambition atomique dans un cadre plus vaste, européen par exemple, mais dans la création d'une véritable police internationale (voir programme de politique étrangère).

En conséquence :

La France doit renoncer, unilatéralement, à la force de frappe gaulliste, qui n'apporte à notre pays aucune sécurité réelle, qui freine l'expansion de notre économie et qui n'a qu'une signification désuète de prestige mal placé. Ainsi seront assurés l'arrêt et la reconversion des dépenses d'équipement engagés pour la force stratégique.

Autres mesures :

- Réduction des armements tradi-

- tionnels à quatre ou cinq divisions équipées d'armes modernes, sans subordination extérieure (O.T.A.N.);
- Nationalisation de toute l'industrie de l'armement;
- Intégration des fonctionnaires de

la Défense nationale dans le pays par :

- l'application à leur cas des règles générales du statut de la fonction publique,
- la suppression des juridictions d'exception.

- la liberté d'opinion, d'information et d'expression à tous les échelons de la défense nationale,
- l'unification des différents services de police dans le cadre de la gendarmerie. □

sibilité de bénéficier toujours davantage des richesses culturelles que le développement des loisirs met à sa portée;

- préparer des citoyens capables de comprendre la société complexe dans laquelle ils auront à vivre et de participer à la gestion des affaires publiques qui exigent des connaissances de plus en plus étendues, un esprit critique de mieux en mieux exercé et une plus grande maîtrise des moyens d'expression de la pensée.

L'école ne doit pas être isolée dans la nation; elle doit être reliée, d'une part à l'économie nationale, d'autre part aux moyens de communication de masse qui doivent, notamment la radio et la télévision, non pas contrarier et concurrencer, mais soutenir et compléter son action.

L'éducation doit être permanente. Elle ne doit pas être réservée à certaines classes d'âge.

D'autre part, tout au long des études, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, les possibilités de changement d'orientation doivent être les plus grandes possibles pour chacun.

Le but de l'enseignement doit être d'apprendre à apprendre plutôt que d'apprendre.

Mais la réalisation d'une politique socialiste de l'éducation nationale exige des moyens financiers considérables, à la fois pour faire face à l'augmentation quantitative des besoins (qui résultera notamment de l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire et de la démocratisation de l'accès aux études) et à l'amélioration qualitative de l'enseignement. En particulier, l'école ne pourra empêcher les inégalités sociales de se transformer assez souvent en inégalités culturelles que si les classes sont peu nombreuses, de manière à permettre à chaque maître de s'occuper de chaque élève. Une réforme de l'enseignement digne de ce nom exige la revalorisation de la fonction enseignante. Il n'est pas possible d'obtenir un enseignement de qualité en sous-payant les maîtres, pas plus qu'il ne serait possible d'obtenir une médecine de qualité en sous-payant les médecins. Seule une société socialiste a la possibilité de donner une place prééminente à ceux qui ne produisent pas des biens matériels.

Si une politique socialiste de l'Éducation nationale ne saurait se réduire à un simple accroissement de crédits, sans réforme de structures, elle ne saurait pas davantage se réduire à une simple réforme de structures qui, faute de moyens, resterait lettre morte. C'est le Contre-Plan qui permet de dégager ces moyens.

II. — ORGANISATION GÉNÉRALE

Il doit être constitué, pour mettre en œuvre une politique socialiste de l'Éducation nationale, un Service national de l'Éducation. Le Service national de l'Éducation regroupe tous

□ IV. - Une société au service de l'homme

Le Socialisme, ce n'est pas seulement l'utilisation maximum du progrès technique au profit de tous, la socialisation des moyens de production et d'échange, la gestion démocratique, c'est également la construction d'un nouveau type de civilisation qui s'oppose à la civilisation de consommation que nous impose l'économie capitaliste.

Si le capitalisme est fondé sur la recherche du profit, le socialisme est fondé sur le respect de l'homme.

Si les progrès techniques et les luttes ouvrières ont provoqué une relative libération matérielle des hommes, leur mise en condition psychologique par les moyens de communication de masse (radio, télévision, cinéma, publicité murale, presse à grand tirage, etc.) a aggravé leur asservissement moral.

D'ailleurs, la suppression de la misère reste à réaliser; le niveau de vie moyen augmente mais les inégalités s'accroissent et les « oubliés de

l'expansion » (personnes âgées, personnes inadaptées, personnes handicapées, femmes seules, petits salariés, travailleurs étrangers, etc.) sont d'autant plus isolés et écrasés qu'ils sont minoritaires dans la nation.

Le capitalisme écrase les faibles, il ignore ceux qui sont incapables de produire. Malgré les progrès accomplis, la solidarité nationale demeure largement insuffisante.

C'est pourquoi le P.S.U. accorde la priorité à la satisfaction des besoins collectifs et à la réduction des inégalités sociales, ainsi qu'à l'élaboration de rapports humains d'un type nouveau. Son objectif est triple :

- éliminer la pauvreté (qui n'a pas disparu malgré les discours officiels);
- améliorer la qualité de l'existence (et non seulement augmenter la quantité de biens) : c'est l'objet par exemple du Service national de Santé;
- mettre sur pied les instruments

de promotion et de libération des hommes : c'est l'objet par exemple du Service national de l'Éducation, qui doit assurer la mobilité sociale et professionnelle de chacun, et permettre l'accès de tous à la culture.

A. Enseignement

I. — OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La nécessité d'une réforme de l'enseignement est ressentie de plus en plus vivement sous la pression des faits par un nombre de plus en plus grand de Français. En effet la situation actuelle, malgré l'augmentation des crédits et les retouches de structures, est catastrophique.

1° L'Éducation nationale est incapable de faire face aux besoins déjà esquissés; elle manque de locaux, elle manque davantage encore de maîtres, et ce à tous les niveaux.

2° L'Éducation nationale n'assure pas l'égalité devant l'instruction : les origines sociales et les origines géographiques comptent autant sinon plus que les aptitudes dans l'accès aux études.

3° Les structures de notre enseignement sont sclérosées, cloisonnées, cahotiques.

4° Le contenu et les méthodes de notre enseignement ne sont pas adaptés au monde moderne. L'école est incapable de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs du Plan; elle ne dispense aucune initiation à la vie économique, sociale et politique, et recule, y compris dans l'enseignement supérieur, devant l'actualité. Les programmes sont trop ambitieux, et les résultats trop faibles. Or, un système d'éducation doit tendre à :

- assurer la prospérité collective à une époque où l'évolution des techniques exige une élévation constante du niveau d'instruction générale de la nation et la formation de cadres de plus en plus nombreux;
- assurer à chacun le meilleur épanouissement personnel et la pos-



les établissements et tous les maîtres de toutes les formes et de tous les ordres d'enseignement.

La création du Service national de l'Éducation implique l'intégration des établissements et des maîtres qualifiés de l'enseignement privé, comme l'intégration des établissements et des maîtres qui dépendent du ministère de l'Agriculture, d'autres ministères et des entreprises publiques. Le Service national de l'Éducation est unique. L'unicité du système assure son efficacité et son indépendance. Elle provoque la disparition des particularismes. Le Service national de l'Éducation est laïc. La laïcité permet la rencontre des diverses familles spirituelles, chacune gardant le droit de se développer selon son esprit. L'enseignement laïque doit être fondé sur certaines valeurs morales communes : respect de la personne humaine, affirmation de la responsabilité personnelle, confiance dans l'esprit critique. La gestion du Service national de l'Éducation, démocratique et décentralisée, doit être assurée par des conseils tripartites, composés des représentants du personnel enseignant, des usagers (parents, étudiants) et des pouvoirs publics (administration centrale ou collectivités locales, à tous les échelons : national, régional, départemental, intercommunal ou communal).

III. — L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

L'enseignement doit être obligatoire de 6 à 18 ans. La prolongation de la durée de la scolarité obligatoire, qui doit s'accompagner de la gratuité des fournitures et d'un renforcement de l'aide aux familles, répond à un triple but :

- reculer l'âge de l'entrée au travail : l'entrée au travail dès l'âge de 14 ans présente de graves dangers physiques et moraux pour les intéressés ;
- permettre par l'instauration du « tronc commun » une orientation conforme aux aptitudes et aux goûts de chacun. A cet effet, il sera nécessaire de développer un service de psychologie, d'information et d'orientation du ministère de l'Éducation nationale.

Le choix professionnel mûrit lentement, il se forme progressivement. Tout le long de leur scolarité, les jeunes ont besoin d'être informés et guidés pour prendre conscience de leur personnalité et de leurs goûts, connaître les possibilités que leur offrent des enseignements de plus en plus diversifiés, choisir les voies menant aux activités professionnelles qui conviennent à leurs intérêts, à leurs capacités, et qui leur assurent des débouchés réels.

Le conseiller psychologue est chargé de leur apporter cette aide, en collaboration avec les parents, les enseignants, le médecin, les services sociaux. En effet :

1) Il a la possibilité de dépasser la perspective essentiellement pédagogique dans laquelle se place la relation des enseignants et des enseignants. Sa formation psychologique et son indépendance vis-à-vis de l'école lui permettent de découvrir l'enfant et l'adolescent derrière l'élève. De même, par son indépendance vis-à-vis de la famille, il dépasse le caractère affectif des liens entre parents et enfants et il adopte une attitude plus objective. Il réalise ainsi la coordination et la synthèse de points de vue parfois divergents.

2) Il se situe à la charnière de l'école et du métier.

3) Cette position lui permet d'assurer la continuité et la cohérence de l'initiation des jeunes à la vie sociale et professionnelle. Sa mission est de nature éducative.

4) Son rôle est de faciliter l'adaptation et la réadaptation des jeunes qui se trouveraient en difficulté dans leur milieu scolaire ou familial.

L'aide psycho-pédagogique aux élèves est établie pour toute la durée de l'enseignement du second degré et prend des formes diverses : information collective et individuelle, consultation psychologique.

L'information doit être donnée systématiquement à tous et son contenu, ses méthodes, ses modalités doivent être adaptés aux différents niveaux de la scolarité. Les examens ou bilans psychologiques complets sont faits à la demande des jeunes ou de leurs parents ou des enseignants, au moment où ils ressentent le besoin grâce à l'activité continue d'information des conseillers-psychologues. C'est un moyen de sauvegarder la qualité de ces examens, d'en accroître l'efficacité, aussi longtemps que le nombre des conseillers-psychologues restera trop faible, eu égard à l'ampleur des tâches à accomplir.

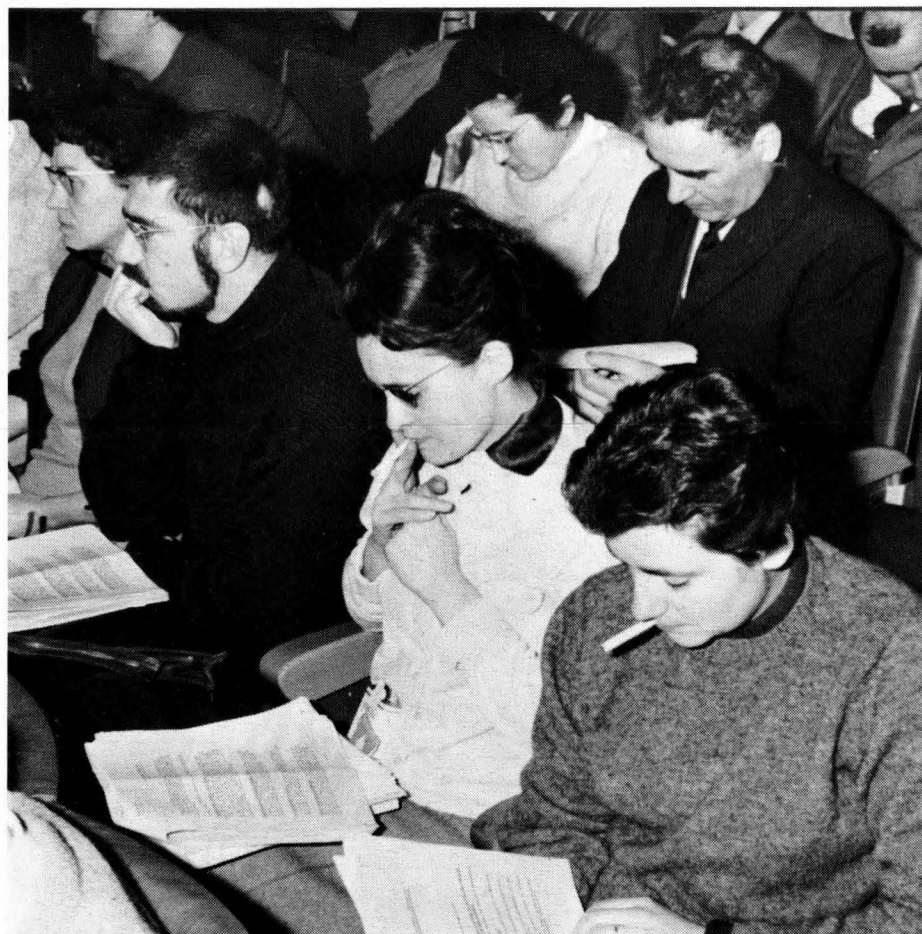
Les conseillers-psychologues doivent posséder la licence de psychologie et se spécialiser dans des Instituts de Formation pendant deux années : une année de formation théorique et une année de formation professionnelle. Le Certificat d'aptitude aux fonctions de Conseiller-psychologue qu'ils obtiennent à la suite de cet enseignement complémentaire comporte plusieurs options et est analogue aux C.A.P.E.S.

- donner à chacun, soit un métier, soit la formation nécessaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

A - Enseignement primaire.

a) Enseignement pré-élémentaire : au-dessous de 6 ans ; le réseau des écoles maternelles doit être développé, car la fréquentation scolaire s'accroît avant l'âge de la scolarité obligatoire. Ce développement des écoles maternelles doit être obtenu par la multiplication des établissements de petite taille, proches des familles.

b) Enseignement élémentaire : il



Enseignement ouvert aux vocations tardives.

Collombert

convient, pour l'enseignement primaire, de retrouver le rôle qui avait été le sien sous la III^e République, grâce à un corps d'instituteurs animés d'une solide vocation et pourvus d'une solide formation. A l'heure actuelle, les instituteurs issus des écoles normales primaires sont entrés massivement dans les C.E.G. (qui constituent leur unique voie de promotion interne par opposition aux autres catégories de fonctionnaires), et n'ont pas toujours été remplacés par des maîtres ayant la même formation ni la même vocation.

En tout état de cause, une politique socialiste de l'Éducation nationale doit assurer :

- la réduction des effectifs des classes (25 élèves au maximum) ; mesure sans laquelle toute réforme des méthodes pédagogiques restera lettre morte, et la multiplication corrélative des établissements (la mixité étant généralisée), afin de les rapprocher des familles ;
- la réduction des effectifs, des classes, en donnant la possibilité à chaque instituteur de s'occuper de chaque élève, permet notamment la suppression des classements incessants et la diminution de l'importance accordée à la notation ;
- l'allègement des programmes. Il devient plus facile dès lors que la scolarité est prolongée pour tous. L'enseignement élémentaire ne doit plus être qu'une première étape au cours de laquelle sont acquis avant tout les mécanismes de base. L'allègement des programmes permet l'adaptation des

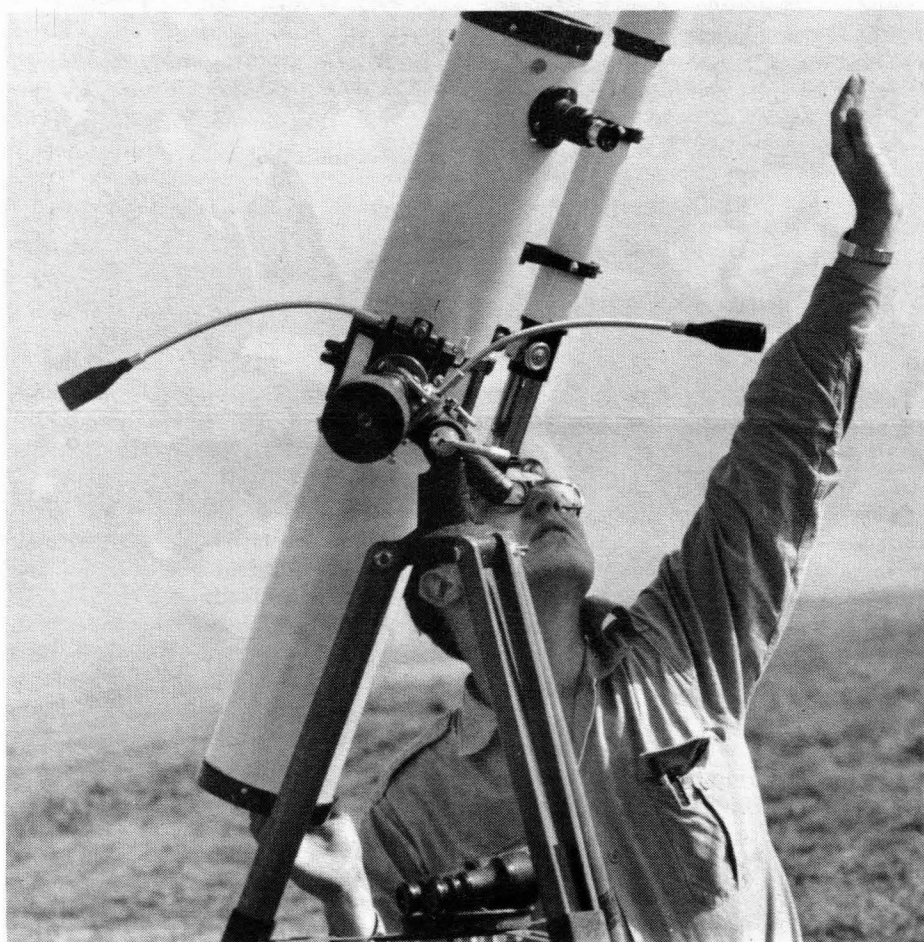
horaires aux possibilités physiques des enfants ;

- une formation psycho-pédagogique approfondie pour les futurs maîtres, formation donnée au sein des universités ;
- la multiplication, pour les retardés et les inadaptés (20 % de la population scolaire), des classes spéciales et des établissements spéciaux (dont le manque actuel est absolument tragique).

B - Enseignement secondaire.

De 11 à 18 ans ; il est obligatoire. Il est donné dans des établissements mixtes. Il doit permettre l'orientation continue. Il doit s'ouvrir à la compréhension de la vie et du monde moderne. En particulier, il doit comporter une véritable éducation civique (notions de droit, d'économie, de sociologie) considérée comme une matière à part et dispensée par des professeurs spécialisés.

Il doit accorder une part importante aux travaux sur documents et en bibliothèques, aux rapports, aux enquêtes, aux travaux d'équipe, aux discussions en groupe. Il doit reconnaître, par la multiplication des équipements, la place qui revient à l'éducation physique, laquelle doit être différenciée et adaptée, sous contrôle médical, aux possibilités de chacun. Il doit instaurer une éducation artistique : l'initiation à la peinture, à la musique, etc. remplacera pour la plupart les leçons de dessin et de solfège. Il doit permettre l'éveil et le développement des apti-



La recherche commande tout.

Collombert

tudes manuelles. Une importance primordiale est accordée à la formation pédagogique des maîtres (et à la formation administrative des directeurs d'établissements).

a) *L'enseignement moyen* : de 11 à 15 ans. Il doit être donné dans des établissements uniques, communs et distincts, sans ségrégation sociale et dans des classes peu nombreuses (25 élèves au maximum). Les écoles moyennes doivent être « à l'échelle enfantine » et proches des familles, de façon à permettre, par le ramassage scolaire placé sous surveillance scolaire et confié à des entreprises publiques, la suppression des internats.

Les écoles moyennes comprennent une phase d'observation (6^e et 5^e) et une phase d'orientation (4^e et 3^e). Elles dispensent des cours communs sur les matières fondamentales et des cours à option sur les autres matières, les options permettant de détecter les goûts et les aptitudes, d'assurer une spécialisation progressive, et de préparer l'orientation qui a lieu à l'issue de ce premier cycle. Mais les écoles moyennes ne doivent pas dispenser un enseignement uniforme. Il est possible à la fois d'aider spécialement les « moins doués » et de ne pas retarder inutilement les « plus doués ».

Les écoles moyennes doivent remplacer C.E.S., C.E.G., premiers cycles des lycées (les professeurs des lycées, y compris les agrégés, ayant la liberté de choix entre l'école moyenne et le second cycle), etc.

A l'issue du premier cycle de l'enseignement secondaire, l'orientation des élèves doit être essentiellement

fondée sur les goûts et les aptitudes qu'ils ont manifestés.

b) *Le 2^e cycle de l'enseignement secondaire* (15 à 18 ans) comporte une *branche théorique* avec une section scientifique, une section littéraire et une section technique qui conduit, dans les lycées, vers l'enseignement supérieur ; une *branche professionnelle* qui conduit, dans les collèges d'enseignement professionnel, vers l'exercice d'une profession (industrielle, commerciale, agricole, administrative, sociale) et une *branche pratique* pour les handicapés et les inadaptés.

Les lycées offrent des options diversifiées adaptées aux goûts et aptitudes de chacun : options « sciences pures », « sciences expérimentales », « sciences sociales », etc. pour la *section scientifique*; options « langues anciennes », « langues vivantes », et également « sciences sociales », etc. pour la *section littéraire*; options mathématiques, techniques de la mécanique, de l'électricité, de la chimie pour la *section technique*.

Les collèges d'enseignement professionnel comprennent des sections industrielle, commerciale, administrative, etc., même dans les zones rurales. Les options offertes correspondent aux besoins de l'économie. Mais tous les métiers ne sont pas enseignés partout. L'enseignement comprendra à la fois une formation générale et une formation professionnelle.

En ce qui concerne le problème du baccalauréat, il convient, pour le résoudre, de dépasser les querelles passionnelles et de tirer les conclusions qui découlent logiquement de nos principes de base.

1. — Nous critiquons notre système scolaire et universitaire parce qu'il est beaucoup trop orienté vers la préparation aux examens et valorise insuffisamment le travail quotidien. Il s'ensuit que le baccalauréat doit être remplacé par un certificat de fin d'études secondaires, délivré au vu du livret scolaire des trois années du second cycle.

2. — Nous critiquons notre système scolaire et universitaire parce qu'il confond la sanction d'études poursuivies et l'aptitude à suivre un niveau plus élevé d'enseignement. Il s'ensuit que le certificat de fin d'études secondaires, s'il doit couronner une scolarité normale, ne doit pas permettre l'entrée automatique dans n'importe quelle branche de l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi le certificat de fin d'études secondaires comportera des mentions qui spécifieront, après examen approfondi du livret scolaire en conseil de classe élargi aux représentants de l'enseignement supérieur et de l'orientation scolaire, la ou les disciplines, le ou les types d'établissement dans lesquels chacun pourra éventuellement continuer ses études. Les vocations tardives, qui se seront affirmées au cours d'un passage dans la production, auront la possibilité d'accéder ultérieurement à l'université; les examens spéciaux d'entrée dans les facultés seront maintenus sous réserve d'être adaptés.

D'autre part, les décisions des conseils de classe ne seront pas *sans recours*. A l'issue du second cycle comme du premier cycle de l'enseignement secondaire, les élèves qui les contesteront auront toujours la possibilité de se présenter à un examen d'appel.

Enfin, les lycéens qui, orientés vers les sections théoriques à leur sortie de l'école moyenne, se révèlent inaptes à l'enseignement supérieur, se préparent à l'exercice d'une profession après réorientation vers les collèges d'enseignement professionnel (sections spéciales en un an).

4. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. — *Le rôle de l'Enseignement supérieur et la réforme pédagogique*

Une réforme de l'Enseignement supérieur doit comporter un changement radical de la structure et de la pédagogie des Universités. Elle doit englober tout l'Enseignement supérieur, y compris les grandes écoles, publiques ou privées, et autres établissements qui dispensent un enseignement de niveau supérieur.

L'Université joue un rôle de plus en plus important dans la nation, non seulement en diffusant la culture, mais aussi :

- par son rôle capital, dans la formation d'une couche de plus en plus importante de salariés;
- par son rôle dans le recyclage et la reconversion des travailleurs

des secteurs économiques bouleversés par le progrès technique;

- par sa place décisive dans le développement de la Recherche.

C'est pourquoi elle doit à la fois remplir les quatre missions suivantes :

- Pratique de la Recherche et enseignement de la Science en mouvement;
- Formation des maîtres;
- Formation professionnelle;
- Education permanente.

Ceci implique :

1° - que l'orientation soit progressive et positive, et non basée sur une sélection par l'échec.

Tout étudiant qui quitte l'Université doit être formé et avoir un métier.

De plus, il est nécessaire que l'Enseignement Supérieur soit ouvert aux vocations tardives et qu'il assure le « recyclage » des cadres. Il doit aussi redevenir un foyer de culture désintéressée pour tous les citoyens qui le désirent.

2° - que la *pédagogie* soit changée : à côté du cours magistral et des travaux pratiques (initiation aux techniques et méthodes de recherche) il faut développer l'*enseignement dirigé*, c'est-à-dire créer une forme collective d'enseignement où l'étudiant est responsable de sa propre formation, l'enseignant animant le groupe. C'est par une modification profonde du rapport Enseignant-Enseigné que l'on évitera les réformes de caractère technocratique.

2 - *Les structures de l'Enseignement Supérieur* :

Le problème essentiel est le décloisonnement et l'ouverture.

Il faut supprimer les chaires et les laboratoires de chaire (où un seul homme gouverne des dizaines d'autres sans contestation possible) et créer :

a) des *départements d'enseignement* à direction collégiale élue ;

b) des *instituts de recherche universitaires* interdisciplinaires à direction élue.

Les deux structures doivent être concordantes, mais non confondues. Cela suppose un personnel enseignant et des chercheurs à temps plein avec possibilité de mutation dans les deux sens entre C.N.R.S. et Enseignement Supérieur (ou tout autre organisme de recherche).

D'autre part les professeurs d'Université doivent pouvoir enseigner dans n'importe quel département ou institut.

Dans ce cadre là, toutes les grandes écoles, les instituts pédagogiques et les instituts universitaires de technologie sont intégrés aux universités sous forme de départements autonomes.

L'entrée dans ces grandes écoles se faisant après le 1^{er} cycle, ou après le 2^e suivant le niveau de ces écoles.

Mais pour que cette intégration se fasse sans discrimination aucune et à un niveau suffisant, il faut que les maîtrises et doctorats techniques soient créés sans tarder et la recherche technologique développée dans le cadre de cette structure unifiée.

Le 1^{er} cycle doit donc être essentiellement destiné à l'orientation et à la sélection des étudiants. Il doit rester ouvert et être peu spécialisé. L'orientation vers les I.U.T. ou vers les écoles d'ingénieurs se faisant dans le cadre de ce cycle et non avant. Il doit aussi comprendre une initiation aux méthodes de recherche collective afin de faciliter cette orientation. Il doit être le maillon essentiel d'un enseignement de masse, et ne doit comporter aucun numerus clausus à l'entrée des Facultés.

Mais enseignement de masse et éducation permanente supposent une démocratisation du recrutement de l'Enseignement Supérieur. Si la lutte essentielle pour que cesse la ségrégation sociale et géographique doit être menée dans le secondaire, elle

n'a de sens que si elle est prolongée par une allocation d'études.

Donner celle-ci sur « critères sociaux » n'a aucun sens ; cela revient à continuer le régime des bourses, dont l'efficacité est telle que 40 % des étudiants sont obligés de travailler en dehors de leurs études.

Seul le critère Universitaire peut être retenu. Une compensation fiscale frapperait les parents (entre autre, suppression de la demi-part des impôts, ce qui pénalise surtout les hauts salaires et les professions libérales).

La démocratisation doit aussi s'étendre à la gestion. Tout le personnel enseignant doit participer aux élections et le représentation étudiante doit exister dans toutes les instances (y compris à l'assemblée de facultés).

Il est également nécessaire que les universités ne soient pas gigantesques et que les liaisons entre les différents départements soient facilitées. Pour cela une décentralisation et la création de nombreuses universités, à taille humaine, est souhaitable. □

B. La santé

I. - Objectifs généraux.

1° - Le droit à la protection de la santé est un droit fondamental, comme le droit à l'éducation. Il comporte trois aspects complémentaires. C'est d'abord le droit à être couvert par une protection collective de la Santé Publique. C'est ensuite le droit de recevoir des soins individuels en cas

de maladie, aussi rapidement et aussi parfaitement que possible. C'est enfin le droit de profiter d'une réadaptation fonctionnelle appropriée. En outre, le droit à la protection de la santé est inséparable du droit à un revenu de remplacement, en cas de maladie, invalidité, infirmité ou vieillesse, et du droit à un reclassement professionnel en cas de nécessité.



2° - Or, à l'heure actuelle, malgré la création et le développement de la Sécurité sociale, conquête importante des travailleurs, d'ailleurs sans cesse menacée, le droit à la protection de la santé n'est pas vraiment réalisé, et il risque de l'être encore moins dans un proche avenir (déficit de l'assurance-maladie, pénurie de médecins, pénurie de lits d'hôpitaux).

— Une partie de la population n'est pas couverte par la Sécurité sociale. Les ressources insuffisantes de certaines catégories sociales freinent leur consommation médicale (ticket modérateur — avance des frais médicaux et pharmaceutiques) tandis que la population de certains départements est pénalisée par l'absence de conventions.

— Le corps médical, mal réparti, géographiquement et professionnellement, est insuffisant en nombre. Les médecins sont surmenés et isolés.

— La situation des hôpitaux est catastrophique (pénurie tragique d'infirmières qualifiées ; conditions d'accueil et d'hébergement trop souvent lamentables ; services de garde insuffisants ; consultations externes organisées dans des conditions inhumaines ; pénurie croissante de lits ; personnel médical trop peu nombreux, trop peu présent, trop peu responsable, etc.).

— La multiplicité des réseaux de protection et leur manque de coordination entraînent une moindre efficacité dans la prévention et les soins.

Mais, tandis que la population est loin d'être protégée dans sa santé comme elle pourrait l'être, le régime gaulliste veut introduire la notion de rentabilité dans la médecine, restreindre les droits des assurés sociaux, établir des discriminations entre maladies et malades, bref limiter le prix de la santé, alors que la santé n'a pas de prix.

3° - Le P.S.U. proclame que le coût financier de la protection de la santé doit être accepté par les pouvoirs publics. Il n'est pas possible d'obtenir une médecine de qualité sans moyens financiers considérables. Pour la santé, comme pour l'éducation, il faut choisir entre dépenses sociales et dépenses improductives, au sein du budget de l'État, de même qu'entre consommation individuelle (par exemple : dépenses de jeux et boissons) et consommation socialisée au sein du budget national.

En fait, le développement des dépenses de santé est inéluctable : la vie revient plus cher que la mort.

4° - Une politique socialiste de la santé, comme une politique socialiste de l'éducation, est impossible en régime capitaliste. Elle exige des transformations d'ensemble des structures.

La médecine socialiste que le P.S.U. préconise, et qui doit se traduire par la création d'un service

social de santé, ce n'est ni la médecine traditionnelle, dite libérale, qui est dépassée par l'évolution générale, ni la médecine dite sociale, bureaucratifiée, anonyme et rapide, qui ne correspond pas au stade de développement d'un pays comme le nôtre.

La médecine socialiste pour laquelle lutte le P.S.U., c'est une médecine de qualité, scientifique et humaine, pour tout le monde ; c'est le droit à la santé dans la dignité, ce qui implique le libre choix, la liberté thérapeutique et le secret médical, mais ce qui exclut la libre entente, source d'un double secteur dans la médecine, pour les riches et pour les pauvres.

Malgré les affirmations des défenseurs de la médecine libérale, le libre choix et la liberté de prescription sont freinés par des considérations d'ordre économique.

Ces libertés ne peuvent s'épanouir que dans le cadre d'une médecine socialiste.

D'autre part, l'organisation médicale et sanitaire, comme l'organisation économique et sociale, doivent d'abord concourir à prévenir la maladie (physique et psychique) avant même d'avoir à la guérir.

C'est pourquoi, notamment, il n'est pas de politique sanitaire concevable sans politique du logement, sans politique de l'urbanisme (transports, espaces verts, cadre de vie, etc.), sans politique de l'éducation (la lutte contre la maladie exige un niveau intellectuel minimum), sans politique agricole (reconversion des vignobles en vergers), sans politique sociale (hygiène et législation du travail ; lutte contre la prostitution et l'alcoolisme, etc.), sans politique des loisirs.

II. - Le service social de santé. Les conditions préalables.

Une politique socialiste de la santé exige un service social de santé.

Mais la constitution du service social de santé exige la réalisation préalable de certaines conditions qui constituent d'ailleurs autant d'objectifs immédiats :

— accroissement considérable de la part du budget sanitaire dans le budget de l'État et dans le budget national ;

— augmentation de la capacité d'accueil et amélioration des conditions d'hébergement dans les hôpitaux publics ;

— réforme des études médicales et encouragements à l'accroissement du nombre des étudiants en médecine ;

— développement du recrutement et amélioration des conditions de travail des infirmières et du personnel médical auxiliaire ;

- encouragement aux formules collectives d'exercice de la médecine, principalement dans les régions défavorisées et dans les grands ensembles urbains : médecine de groupe (c'est-à-dire association de médecins d'une même discipline), médecine d'équipe (c'est-à-dire association de médecins de diverses spécialités), centres de santé sans but lucratif, avec participation des médecins à la gestion, centres sanitaires ruraux ;

- extension et amélioration du système conventionnel ;

- libre choix du praticien pour les ressortissants des régimes spéciaux ;

- généralisation du tiers payant pour les médicaments, analyses et appareils ;

- réduction du ticket modérateur à 10 % (suppression totale dans de nouveaux cas sociaux ou médicaux) ;

- développement, revalorisation et coordination de la prévention ;

- création d'un organisme autonome de médecine du travail ;

- développement de la psychiatrie sur la base du secteur géographique pris en charge par une équipe médico-psycho-sociale ;

- promotion de l'enfance inadap-tée et développement de la réadaptation fonctionnelle et du reclassement professionnel ;

- transformation des hospices de vieillards en maison de retraite et accroissement du nombre des places ;

- développement des centres de planning familial.

III. - Le service social de santé. L'organisation générale.

Le service social de santé est un grand service public géré démocratiquement, qui est chargé de la protection de la santé de la nation et qui regroupe tous les personnels et tous les établissements sanitaires (cf. service national de l'éducation).

BULLETIN D'ADHESION AU P.S.U.

Nom
Prénom
Adresse
.....
Profession

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

BULLETIN A RETOURNER AU SIEGE
DU P.S.U. :

81, RUE MADEMOISELLE,
PARIS-15^e

1° - Il est *unifié*, ce qui implique :

- l'intégration des cliniques et établissements privés de soins (cf. Enseignement) ;

- la nationalisation de l'industrie pharmaceutique (cf. nationalisations) ;

- la nationalisation de l'édition médicale ;

- la nationalisation des fabricants d'appareillage médical ;

et ce qui permet :

- de redistribuer rationnellement les missions des établissements sanitaires (ex-privés et ex-publics, ex-généralistes et ex-spécialisés, etc.) ;

- de supprimer les régimes hospitaliers spéciaux et de transformer les hôpitaux qui sont actuellement des établissements publics, communaux en établissements publics nationaux.

- de rassembler les personnels médicaux, para-médicaux, techniques, administratifs des diverses branches (prévention et soins, médecine générale et médecine spécialisée, médecine praticienne et médecine hospitalière, etc.).

2° - Il est *décentralisé* :

- chaque échelon est régi par un conseil de santé (conseil national, conseils régionaux, conseils départementaux, conseils de district, communaux ou intercommunaux) ;

- chaque conseil de santé définit ou met en œuvre la politique sanitaire et réalise la coordination des moyens dans le territoire de son ressort ; il assure d'autre part la gestion des établissements hospitaliers de son niveau (institutions nationales, centres hospitaliers et universitaires, centres hospitaliers, cliniques primaires).

3° - Il est *autonome* :

Les conseils de santé sont constitués à tous les échelons sur la base du tripartisme (cf. service national de l'éducation) ; ils comprennent :

- des représentants de l'Etat ou des collectivités locales ;

- des représentants élus des malades ;

- des représentants élus du personnel (médical, para-médical, etc.).

IV. - Le service social de santé. Médecine praticienne et médecine hospitalière.

L'infrastructure médico-hospitalière est ainsi constituée :

- institutions nationales spécialisées ;

- centres hospitaliers universitaires (un ou plusieurs par région selon l'importance de la population) ;

- centres hospitaliers (un ou plusieurs par département) ;

- cliniques primaires : urbaines (par quartier) ou rurales (par canton) : ce sont les anciennes cliniques privées ordinaires, les anciens



Développer les centres de planning familial.

Collombert

hôpitaux publics ordinaires, les anciens hôpitaux ruraux :

- maisons médicales : de quartier, de commune ou de canton.

1° - *La médecine hospitalière* :

- elle est organisée en liaison étroite avec la médecine praticienne (accueil des médecins traitants, communication systématique des dossiers, examens et radio) ;

- elle dispense un enseignement post-universitaire (dans les C.H.U.) à l'intention des médecins de famille :

- le plein temps est généralisé ;

- les cliniques primaires sont ouvertes aux médecins de famille ;

- la liberté de choix de l'hôpital par le malade est reconnue ;

- l'équipement hôtelier est radicalement transformé : petites chambres et chambres individuelles, diététique, visite et accueil des familles ;

- l'accent est mis sur la formation psychologique et humaine des personnels hospitaliers.

2° - *Médecine praticienne* :

- le médecin de famille bénéficie de l'organisation matérielle, du personnel par médical et du secrétariat administratif de la *maison médicale* pour les consultations, et de la *clinique primaire* (pour l'hospitalisation légère). Débarrassé des tâches ingrates qui l'accablent actuellement il retrouve le rôle prééminent qu'il doit lui revenir et il peut faire la synthèse des avis des spécialistes ; il peut être un hygiéniste et un éducateur sanitaire.

- il bénéficie d'horaires normaux qui lui permettent de mener une vie normale et de se perfectionner dans son métier.

La rémunération de l'omnipraticien et du spécialiste est *forfaitaire*, mais elle est *proportionnelle* :

- au crédit du médecin auprès de sa clientèle ;

- à ses titres universitaires et hospitaliers ;

- à son ancienneté (s'il suit régulièrement un enseignement post-universitaire) ;

- au lieu d'exercice (afin d'encourager l'installation des médecins dans les zones défavorisées).

- la *gratuité des soins, des médicaments et des appareillages est totale* dès que l'éducation des usagers le permet ;

- la *liberté de prescription du médecin est entière* ;

- le *secret professionnel est rigoureusement respecté*. Chaque individu possède un dossier médical, qui est sa propriété personnelle, mais dont la maison médicale détient un double.

La *liberté de choix du médecin par le malade* est possible :

- à tout moment ;

- entre les médecins d'une même maison médicale ;

- entre les maisons médicales d'un même district.

La liberté d'association est respectée : le médecin doit pouvoir choisir sa maison médicale.

La maison médicale doit être le point de jonction à l'échelon local entre la médecine préventive et la médecine de soins.

La maison médicale comporte un équipement administratif, un équipement médical, un équipement dentaire, une officine pharmaceutique, un personnel auxiliaire. □

C. La politique sociale

I. - Promotion des femmes.

La collectivité tout entière ne peut être libre tant qu'une catégorie de ses membres demeure, si peu que ce soit, privée de liberté. Une participation équitable des femmes à la vie publique est indispensable car la société ne peut laisser inemployée une partie des forces qui pourraient être à son service.

Des mesures doivent être prises afin d'assurer aux femmes une plus grande liberté dans leurs choix et de meilleures possibilités de développement.

1° - *Statut familial.* La législation civile et pénale du mariage doit placer l'homme et la femme sur un pied d'égalité. La puissance paternelle doit être remplacée par le partage des responsabilités entre le père et la mère, et la gestion des biens de la communauté doit être assurée avec l'accord des deux époux pour les décisions importantes.

La loi de 1920 empêche l'information des couples sur les moyens anticonceptionnels et ne permet pas de décider librement des suites de l'acte sexuel. Cette loi doit être abrogée sans retard.

Une nouvelle législation doit organiser :

- l'information des couples au moyen de centres publics de planning familial ;
- l'éducation sexuelle dès l'école.

Mais les problèmes sociaux demeurent : la pleine liberté implique une politique économique assurant à chacun un revenu et un logement décent ; un développement démographique harmonieux ne peut être assuré que s'il est accompagné d'un progrès social important.

Les allocations familiales doivent couvrir le coût réel de l'éducation d'un enfant pour toutes les familles dont les ressources réelles (d'où lutte contre la fraude fiscale) sont situées au-dessous d'un certain plafond, et sans égard à l'exercice d'une activité professionnelle de la mère. Une harmonisation entre les horaires scolaires et professionnels doit être recherchée.

La dignité de toutes les femmes seules, chefs de famille, doit être reconnue : elles doivent bénéficier d'emplois et de logements réservés.

2° - *Statut professionnel.* L'enseignement et la formation professionnelle doivent être mixtes. Les filles autant que les garçons doivent être préparées à l'idée d'exercer une activité professionnelle dès l'enfance. L'orientation des jeunes filles doit tenir compte avant tout des débouchés.

Les centres de formation professionnelle pour adultes doivent être adaptés aux besoins des femmes (mé-

tiers enseignés, horaires, rémunération).

Les discriminations de fait entre hommes et femmes (licenciements ou rétrogradations en cas de mariage ou maternité) doivent disparaître. Le principe « à travail égal, salaire égal » doit être respecté. La législation doit renforcer la répression, ce qui implique notamment la réforme de l'inspection du travail et l'accroissement de ses effectifs comme de ses moyens (cf. programme institutionnel).

Durant tout le congé de maternité le paiement intégral du salaire doit être assuré.

Le travail à temps partiel, dans l'attente d'une diminution générale des heures de travail, doit être rendu possible (comme pour les handicapés, les retraités, les étudiants) afin de permettre aux femmes de cumuler les activités professionnelles, activités familiales, activités civiques. Il devrait être organisé en priorité dans la fonction publique, étant entendu que la fiscalité tiendra compte des charges qui peuvent en résulter.

3° - *Statut civique.* Pour permettre aux femmes une participation à la vie publique et à la vie sociale, il est nécessaire de leur faciliter les tâches domestiques en organisant des services ménagers collectifs à but non lucratif (laveries et restaurants d'immeuble ou de quartier, services d'entretien ménager, garderies, etc.).

Assurant l'essentiel des achats, les femmes seront bénéficiaires au premier chef de la réforme de la distribution (cf. programme économique). Leur participation au sein des organisations de consommateurs est indispensable.

Un soin particulier doit être apporté à l'information des femmes, non pour les flatter et les endormir comme le fait la publicité ou une certaine presse, mais pour permettre leur collaboration à la réflexion et aux décisions politiques. Alors seulement on pourra espérer une véritable promotion des femmes.

II. - Politique de la jeunesse.

La jeunesse ne constitue pas un monde à part, qu'il conviendrait à la fois d'isoler, de flatter et de conditionner. C'est pourquoi une politique de la jeunesse digne de ce nom est inséparable d'une politique de l'éducation, d'une politique de l'emploi, d'une politique de l'information, d'une politique de la culture, d'une politique de la santé, etc.

Aussi bien, le ministère de la Jeunesse et des Sports doit être supprimé et ses attributions confiées, pour la plupart, au Service National de l'Éducation. (Voir programme éducation.)

La société de consommation méprise les jeunes en les éloignant des



Une surexploitation à combattre.

Collombert

activités sociales et politiques, en les confinant dans le culte des idoles et en les poussant à l'utilisation accélérée des gadgets. Au contraire, il convient d'abaisser l'âge de l'électorat à 18 ans et d'initier les adolescents, dès l'école, à la vie économique et civique.

Cela dit, les mesures suivantes s'imposent :

a) Sur le plan des structures :

- renforcer les compétences du Haut Comité de la Jeunesse et du Haut Comité des Sports (réformés pour que leur représentativité soit réelle), en faire de véritables chambres de confrontation et d'élaboration des plans-programmes pour la jeunesse ;
- reconnaître aux organisations, mouvements et clubs de toute tendance, la valeur de représentativité d'une partie de la jeunesse en les associant aux travaux des échelons nationaux, régionaux et locaux où est élaborée et décidée la politique en faveur des jeunes, et en leur assurant les ressources nécessaires à leur fonctionnement ;
- renforcer les moyens financiers et matériels des inspecteurs nationaux, régionaux et locaux de la jeunesse et des sports.

b) Sur le plan de l'équipement :

- assurer le plein-emploi des équipements sportifs en supprimant les barrières administratives qui obligent tel club sportif à construire un stade à proximité de celui du lycée, telle association une salle de réunion à côté d'un collège ;

- prévoir dans les plans d'urbanisme, en même temps que les établissements scolaires, les équipements sportifs et éducatifs dont la gestion sera confiée à des organismes où siègeront les représentants des collectivités locales, des associations de culture populaire et des organisations de jeunesse. S'assurer que ces équipements sont à la taille de la population et répartis dans tous les quartiers d'une ville et à la campagne d'une manière analogue à l'école publique ;

- prévoir une affectation d'une partie importante des mètres carrés sociaux prévus dans les ensembles d'habitation pour les organisations de jeunesse, les clubs et les foyers culturels. Augmenter le nombre de ces mètres carrés ;

- faire adopter d'urgence une loi sur la *réservation foncière* de terrains sur les côtes, en montagne, à la campagne, qui devront être *municipalisés* comme les terrains à bâtir. C'est à cette condition que les centres de vacances et de loisirs et que le tourisme social pourront se développer face au secteur commercial qui se concentre actuellement.

Donner des facilités financières (subventions, prêts) aux associations familiales, culturelles, de formation de la jeunesse qui désirent créer et développer ce genre d'activité. Ce sera plus efficace et moins scandaleux que d'envoyer les C.R.S. sur les plages.

c) Sur le plan de l'animation :

- donner aux organisations de jeunesse et aux clubs sportifs les

moyens de formation de leurs animateurs et cadres bénévoles et permanents. Développer les congés culturels et les étendre aux organisations les plus diverses (techniques, de loisirs, sportives, syndicats, partis politiques, etc.) ;

- adopter un *statut des animateurs de l'éducation permanente et des éducateurs* afin que l'animateur n'ait plus une profession sans avenir. Faciliter la promotion sociale et les recyclages dans ce secteur comme dans les autres (voir texte Enseignement).

Avec la réservation foncière, c'est la condition préalable à tout développement des activités de formation et de culture populaire pour les jeunes ;

- développer tous les moyens d'information, de formation et de discussions publiques, notamment par l'intermédiaire de la R.T.F. et des émissions-débats au cours desquelles les jeunes seront appelés à donner leur point de vue sur tous les problèmes et non seulement sur ceux qu'il est convenu de considérer comme les leurs ;
- accorder aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire, sans aucune discrimination politique ou religieuse, des heures d'émission sur les antennes de l'O.R.T.F. ;
- multiplier les écoles pratiques de musique, de danse, de peinture, de théâtre, les expositions et les bibliothèques itinérantes, développer le sport dès l'école, ainsi que la formation politique, économique et sociale (voir texte Enseignement).

La construction du socialisme sera de nature à satisfaire le besoin d'enthousiasme de la jeunesse, que les sociétés de consommation conduisent au refus et à la révolte par manque de perspectives.

III. - Solidarité nationale.

Les fruits de l'expansion économique doivent profiter en priorité aux catégories sociales les plus défavorisées.

La Sécurité sociale doit être étendue à toute la population. L'extension de la Sécurité sociale à toute la population doit entraîner la suppression de l'aide sociale (ancienne assistance). Tout individu a droit, en cas d'incapacité physique ou psychique, quelle que soit l'origine ou la cause de cette incapacité, et quel que soit l'âge de l'intéressé, à un revenu de remplacement.

Le Service social de santé assure le service des prestations en nature (soins à domicile, hospitalisation, etc.) qui est gratuit ou quasi gratuit.

La Sécurité sociale assure le service des prestations en espèces (revenus de remplacement). L'extension de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population (active et inactive) et à la totalité des risques entraîne, comme pour le Service social de santé, la fiscalisation d'au moins une partie des ressources. (A l'heure actuelle, le déficit du régime général est largement imputable aux charges indues qui pèsent sur lui). La Sécurité sociale doit néanmoins constituer un grand service public autonome, géré réellement par des administrateurs (représentants les

travailleurs et les usagers) élus au suffrage universel.

Bien entendu, il ne peut être demandé davantage à l'impôt que dans la mesure où l'impôt est réformé et où la fraude fiscale est éliminée.

Mais comme pour l'allocation d'études, il est préférable d'assurer la répartition des revenus par la fiscalité et de supprimer toute forme d'assistance. En particulier, l'accueil dans les instituts spécialisés et les maisons de retraite doit être facilité et couvert par la Sécurité sociale.

Deux catégories sociales, particulièrement désavantagées, les handicapés et inadaptés d'une part, les personnes âgées d'autre part, doivent bénéficier d'une revalorisation prioritaire de leurs ressources, même si cette revalorisation doit provoquer un freinage de l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes actives. La notion de minimum vital doit d'ailleurs être étendue aux personnes inactives.

D'autre part, c'est un système *unique* qui doit couvrir toute la population pour tous les risques : il doit donc se substituer aux divers régimes actuels (régime général, régime agricole, etc.) et intégrer également les régimes complémentaires obligatoires. En conséquence, les cotisations doivent être déplafonnées (elles doivent l'être aussi pour la part destinée au Service social de la santé).

Bien entendu, les ressortissants des régimes spéciaux (fonctionnaires...) doivent conserver leurs avantages particuliers tant que subsistera la disparité des rémunérations directes, et même au-delà car leur statut ne leur permet pas de bénéficier des

avantages consentis dans les conventions collectives.

D'une manière générale, pour les prestations en espèces, comme pour les prestations en nature, toute modification doit se traduire par un progrès, et jamais par une régression, même temporaire, même pour une catégorie limitée.

Les travailleurs étrangers, qu'ils viennent des pays d'expression française ou d'autres pays constituent dans la France d'aujourd'hui un véritable sous-prolétariat, exploité cruellement par le capitalisme et pour lequel la solidarité des travailleurs français doit jouer à plein. Pour cela il est nécessaire de modifier à la fois la loi et les mentalités.

Les associations diverses publiques, semi-publiques ou privées, doivent être encouragées par l'Etat, mais seul un plan gouvernemental d'ensemble peut permettre de résoudre les problèmes de l'accueil et de l'hébergement (destruction systématique des bidonvilles en tenant compte des transitions humaines) de la formation professionnelle (apprentissage du français et d'un véritable métier) de la totale justice de la législation du travail et de la Sécurité sociale.

Tribune Socialiste

Hebdomadaire du
Parti Socialiste Unifié

Directeur Politique
Christian Guerche

Directeur adjoint
Claude Glayman

Rédacteur en chef
Eric Bergaire

Rédaction
81, rue Mademoiselle
Paris-15° - Tél. : 306-22-60

Administration :
54, boulevard Garibaldi
Paris-15° - SUF. 19-20

*Publicité générale au Siège
de l'administration*

Directeur de la Publication :
Guy Degorce

Ce numéro est tiré à :
36.481 exemplaires

MORIAME - PARIS 1968

Ce numéro
Spécial-Programme
est vendu

● 0,75 F l'exemplaire jusqu'à commande de 300 exemplaires.

● 0,50 F au-delà de 300 exemplaires.

— Chèque à la commande : Tribune Socialiste, 54, bd Garibaldi, Paris 15°. CCP 58.28.65.

Collombert

